



Rapport annuel 2003-2004



FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC



Le contenu de ce rapport a été rédigé par la Fondation de la faune du Québec

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION

Jacques Choquette Communications inc.

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec, 2004

ISBN 2-550-43250-9

PUBLIÉ PAR : Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

POLITIQUE D'OCTROI DE CONTRATS

La Fondation de la faune du Québec dispose, dans son Règlement de régie interne, d'une politique relative à l'octroi de contrats. Cette politique a été appliquée au cours de l'exercice 2003-2004 et l'on peut en obtenir le texte en adressant une demande écrite à la Fondation.

APPLICATION DE LA LOI SUR LE TABAC

La Fondation s'est conformée aux dispositions de la Loi sur le tabac en interdisant l'usage du tabac dans les endroits prévus par la loi.





Québec, juillet 2004

Québec, juillet 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur Pierre Corbeil
Ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2004.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2004.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2003-2004.

Ce rapport s'inscrit dans le nouveau cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2003-2006.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs,

La vice-présidente du conseil d'administration,

Pierre Corbeil

Johanne Gauthier, ing. f.

Table des matières

Déclaration du président-directeur général	1
Message du président-directeur général	2
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	4
1.1 Constitution	4
1.2 Fonctions et pouvoirs	4
1.3 Secteurs d'activité	4
1.3.1 Aide technique et financière	4
1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques	5
1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus	5
1.4 Encadrement administratif	5
1.4.1 Octroi d'aide financière	5
1.4.2 Effectifs	5
1.4.3 Protection des renseignements personnels	5
1.4.4 Code d'éthique et de déontologie	5
2. Orientations stratégiques et priorités	6
2.1 Orientations stratégiques	6
2.2 Priorités	6
3. Faits saillants en 2003-2004	7
4. Résultats de l'exercice 2003-2004	9
4.1 Projets d'habitats fauniques	9
4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques	9
4.1.2 Actions sur le terrain	10
4.1.3 Interventions en milieu forestier	11
4.1.4 Soutien des espèces autres que les salmonidés	13
4.1.5 Milieux urbain et périurbain	15
4.1.6 Milieu agricole	16
4.2 Soutien de la pêche et de la relève	17
4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires	18
4.4 Autres activités	22
5. Perspectives 2004-2005	24
Donateurs et partenaires de la Fondation	25
Rapport du vérificateur	33
États financiers	34
Code d'éthique et de déontologie	41



Déclaration du président-directeur général

Au 31 mars 2004

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2004. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le Rapport annuel 2003-2004

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités ;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans la planification stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis ;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre, dans la mesure du possible, une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2003-2006.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la
Fondation de la faune du Québec,



Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 1^{er} juin 2004

Message du président-directeur général



La Fondation de la faune du Québec a été des plus performantes en 2003-2004. Les revenus de 6,25 millions de dollars encaissés au cours de l'exercice constituent le résultat de ses efforts pour consolider et développer des liens solides de partenariat avec tous les intervenants concernés par la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques du Québec.

Le partenariat, une approche gagnante

Toutes les actions de la Fondation sont portées par un mot d'ordre « Faire ensemble ». C'est ce leitmotiv qui sous-tend le développement de ses partenariats d'affaires avec diverses grandes entreprises et ses relations avec ses partenaires promoteurs de projets, les organismes liés à la faune, le monde municipal, forestier, agricole, etc. C'est dans cette optique de partenariat que la Fondation a participé à la réflexion concernant la modernisation de l'État et qu'elle a proposé diverses mesures d'accroissement du partenariat public-privé. C'est aussi dans cette optique qu'elle a amélioré ses processus et ses moyens de contrôle en accord avec les recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec. Ces dispositions permettront d'assurer la crédibilité de la Fondation et de maintenir les relations de confiance qu'elle a développées avec ses partenaires financiers et ses promoteurs de projets.

Cet esprit de partenariat qui anime la Fondation depuis 17 ans représente une bonne façon de convaincre les entreprises de s'engager avec elle sur cette voie. Ainsi, ensemble, nous pouvons optimiser nos efforts et nos ressources et répondre au défi d'efficacité qui se présente tant dans le monde des affaires que dans le secteur de la conservation de la faune. Ces efforts soutiennent directement notre mission : accroître la collecte de fonds afin de soutenir la réalisation d'un plus grand nombre de projets de conservation et de mise en valeur de la faune.

Ensemble, on crée des emplois pour les jeunes

Au cours du dernier exercice financier, la Fondation de la faune a participé activement à la création d'emplois pour les jeunes diplômés au sein d'organismes non gouvernementaux soucieux de protéger ou de mettre en valeur les ressources fauniques. Le programme Emplois-nature-jeunesse, offert par la Fondation grâce à la contribution du Fonds Jeunesse Québec de 3,6 millions de dollars, a permis de créer 177 nouveaux postes pour des jeunes de trente ans et moins qui bénéficieront d'une expérience de travail pertinente à leur formation. Ici encore, le réseau d'organismes fauniques, agricoles et forestiers qui travaille avec la Fondation à la grandeur du Québec lui a permis de dépasser l'objectif qu'elle s'était fixé.

Ensemble, on poursuit nos efforts pour la sauvegarde des espèces nordiques

Le Fonds pour les espèces nordiques représente actuellement un des plus importants consortiums de partenaires engagés dans la conservation des habitats fauniques du nord du Québec. La Fondation a poursuivi ses efforts pour conclure des partenariats d'affaires auprès de contributeurs privés. Ainsi, on enregistre un accroissement de plus de 30 % des contributions reçues en 2003-2004. Moins de trois ans après sa création en 2001, le Fonds a permis la réception de contributions et la conclusion d'engagements à long terme pour près de 900 000 \$. À cette somme s'ajoute une contribution de 250 000 \$ de la Fondation sur une période de cinq ans. À ce jour, 27 projets ont bénéficié d'une aide financière de près de 800 000 \$.

Ensemble, on agit pour venir en aide aux espèces en danger

Devant l'accroissement des demandes d'aide financière pour des projets relatifs aux espèces fauniques en situation préoccupante, la Fondation a mis sur pied et lancé au cours de la dernière année le Fonds pour la biodiversité et les habitats. Déjà, ce tout nouveau fonds a permis à la Fondation de la faune d'encaisser des contributions de partenaires privés et de conclure des engagements de contribution pour les prochaines années pour un montant total de près de 360 000 \$. Les enjeux concernant la sauvegarde de la biodiversité au Québec sont majeurs, tant pour la Fondation que pour les entreprises qui exploitent les richesses naturelles. Nous devons faire preuve de beaucoup d'imagination et de dynamisme afin d'augmenter notre soutien aux projets visant la sauvegarde des espèces en danger. La participation des partenaires d'affaires, des groupes fauniques et des organismes du milieu nous encourage et nous motive grandement à poursuivre cette démarche.

Ensemble, gens d'affaires et artistes de renom s'associent à nos activités-bénéfice

Pour assurer le succès de ses activités-bénéfice, la Fondation de la faune doit compter sur l'appui de gens reconnus dans leur milieu. L'activité-bénéfice tenue à Montréal le 13 mai 2003 sous la présidence d'honneur de M. Pierre Monahan, président de Bowater produits forestiers du Canada inc., fut un succès sans précédent. Cette soirée, animée par M. Patrice L'Ecuyer, a rassemblé 320 participants. À Québec, l'activité du 10 mars 2004 a reçu l'appui de 300 personnes. Cette dernière était coprésidée par M. Pierre Robitaille, premier vice-président, région de l'Est de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, et par les comédiens M^{me} Sophie Lorain et M. Jean-François Pichette. Ces deux activités-bénéfice ont engendré des revenus de 157 000 \$. La Fondation investira la totalité des

bénéfices de ces soirées dans des activités de conservation, dans des projets visant les espèces nordiques ainsi que dans la sauvegarde des espèces en danger.

Ensemble, on protège des milieux naturels à Québec

La Fondation a conclu des ententes pour la protection de milieux naturels à Québec avec la Ville de Québec et le ministère de l'Environnement. Ces ententes permettront à la Fondation d'acquérir des milieux naturels sur cinq sites prioritaires pour la création de parcs urbains et prévoient des contributions pouvant atteindre 2 millions de dollars. La Fondation de la faune a pu ainsi mettre son savoir-faire en matière d'acquisition de milieux naturels au service de partenaires gouvernementaux.

Ensemble, on soutient les projets de protection des habitats de partenaires locaux

Après avoir pris en charge l'acquisition d'habitats fauniques pendant 15 ans et protégé près de 3 000 hectares d'habitats, la Fondation a réorienté, il y a quelques années, ses efforts de protection vers le soutien de projets de partenaires locaux. En 2003-2004, l'aide consentie pour des projets de protection d'habitats s'est accrue de 33 % par rapport à la moyenne des trois dernières années, pour atteindre 522 000 \$. La participation financière d'Habitat faunique Canada, d'Environnement Canada et des partenaires du Fonds pour la biodiversité et les habitats a permis cet accroissement du soutien financier.

Ensemble, on trouve des solutions pour mieux cohabiter avec la faune

En octobre 2003, la Fondation de la faune, la Fédération québécoise des clubs quads et le ministère des Transports lançaient le *Guide d'aménagement et d'entretien des sentiers de quad au Québec*. La réalisation et la publication de ce nouvel outil, une première au Canada, ont été rendues possibles grâce à la participation d'autres organismes activement impliqués dans l'utilisation du territoire et la protection de la faune et de l'environnement. Entièrement autofinancé, ce projet, amorcé grâce à la contribution financière exceptionnelle du ministère des Transports du Québec, a bénéficié de contributions financières et techniques du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, du ministère de l'Environnement, de la Société de la faune et des parcs du Québec et de la Société des établissements de plein air du Québec.

Ensemble, on réussit

En somme, l'année financière 2003-2004 a été l'une des meilleures de l'histoire de la Fondation de la faune et nous devons en être fiers. Grâce au partenariat que nous avons développé avec des centaines d'organismes promoteurs de projets, nous occupons une position exceptionnelle pour offrir aux entreprises désireuses de s'associer à la Fondation, des projets concrets, viables et porteurs de solutions. Notre rayonnement dans tout le Québec et notre savoir-faire répondent adéquatement au besoin qu'ont les gens d'affaires de rentabiliser leurs investissements dans le développement durable des ressources fauniques du Québec.

Merci à tout le personnel de la Fondation qui, au fil des années, relève avec succès de nouveaux et nombreux défis qu'impose le besoin de faire toujours mieux et davantage pour la pérennité de nos ressources fauniques. Enfin, je ne pourrais passer sous silence l'engagement et l'extraordinaire travail des membres du conseil d'administration qui, de façon tout à fait bénévole, n'hésitent pas à mettre à contribution leur expertise, leur entreprise et leur réseau pour le plus grand bénéfice de la Fondation de la faune du Québec.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin

Présentation de la Fondation de la faune du Québec

1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique estimée à 620 millions de dollars, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement et qui relève du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme un organisme de charité enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, (5^e supp.)) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune, celui de la forêt, la grande industrie, le monde des affaires, etc. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau central situé dans la ville de Québec.

1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions ;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux ;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat ;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1988, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. Aussi, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers, la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2003-2004, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et la mise en valeur des habitats fauniques ;
- la création d'emplois liés à la faune ;
- le soutien de la pêche et de la relève.

Les clientèles de la Fondation dans ce secteur d'activité sont nombreuses et diversifiées. Plusieurs centaines d'organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoiries, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements d'enseignement et de recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation a pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires d'importance nationale, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000.

En assumant cette responsabilité d'agir comme maître d'œuvre des acquisitions d'habitats fauniques au Québec, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds d'immobilisations.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La Fondation tire la majeure partie de ses revenus d'une contribution obligatoire des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs, dont le montant est établi par le gouvernement. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME et les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics. La création en 2003 du Fonds pour la biodiversité et les habitats, qui permet d'associer les entreprises et les organismes locaux dans des projets de conservation et d'amélioration des habitats fauniques, est un exemple de ces partenariats d'affaires.

1.4 Encadrement administratif

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions : un Règlement de régie interne qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ; un Règlement sur le plan d'effectifs, la nomination et la rémunération des employés de la Fondation qui établit l'ensemble des modalités d'embauche ainsi que les conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ; un Règlement concernant les demandes d'aide financière qui fixe la forme et le contenu des demandes d'aide, les renseignements qu'elles doivent contenir, les modalités et les critères d'évaluation des demandes. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Effectifs

Au 31 mars 2004, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, 15 postes réguliers à temps complet et deux postes occasionnels.

Par ailleurs, à la suite d'une réorganisation interne visant à consacrer un maximum de ressources pour la création de nouveaux partenariats d'affaires et pour accroître les revenus de collecte de fonds, la Fondation peut compter depuis l'automne 2000 sur une unité responsable des partenariats d'affaires et de la collecte de fonds.

1.4.3 Protection des renseignements personnels

L'action réalisée en 2003-2004 dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels est l'évaluation du profil d'accès d'un premier fichier du personnel, qui contient des renseignements nominatifs sur chaque membre du personnel de la Fondation. Cette évaluation a été réalisée selon les normes déterminées à l'article 62 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1). Une fiche d'évaluation de ce dossier a été élaborée et le niveau de conformité de ce fichier est total.

La priorité pour l'exercice 2004-2005 en matière de protection des renseignements personnels portera sur la conformité du profil d'accès aux renseignements nominatifs concernant le second fichier du personnel de la Fondation.

1.4.4 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Par ailleurs, la Fondation est membre de l'Association des professionnels en gestion philanthropique et applique le code de déontologie du Centre canadien de philanthropie.

2 Orientations stratégiques et priorités

Annuellement, la Fondation établit, dans un plan triennal d'activité, ses orientations stratégiques et ses priorités en matière tant de protection et de mise en valeur des habitats fauniques que de financement de ses activités.

2.1 Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs communes à un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : la diversité biologique, le partenariat, le développement régional et la création d'emplois.

Pour l'exercice 2003-2004, les orientations retenues en matière d'habitats fauniques visaient :

- à protéger et à mettre en valeur les habitats nécessaires au développement de la faune dans son ensemble, tant les espèces prélevées que celles qui ne le sont pas ou dont la situation est préoccupante, et ce, près des zones de concentration humaine où les habitats fauniques sont souvent plus menacés ;
- à canaliser les énergies vers la prise de responsabilités accrues par les propriétaires privés, les organismes du milieu et les administrations locales, et à intégrer, dans la réalisation des activités humaines, les éléments fauniques essentiels au développement durable des ressources ;
- à étendre son partenariat avec les organismes privés et gouvernementaux, et à soutenir les organismes du milieu de la faune dans la réalisation de leurs initiatives en matière d'habitats fauniques ;
- à diversifier les interventions sur les plans faunique et géographique afin d'accroître l'utilisation de l'ensemble des ressources par tous les groupes d'utilisateurs.

Par ailleurs, en matière de collecte de fonds et de partenariat d'affaires, les activités de la Fondation ont été orientées vers la diversification de ses sources de financement afin de maintenir la stabilité et la récurrence des revenus nécessaires pour soutenir ses interventions fauniques.

2.2 Priorités

Dès le début de ses activités, la Fondation a bénéficié de contributions importantes provenant des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. En 1988, les besoins estimatifs étaient considérables, mais le savoir-faire en matière de protection et de mise en valeur des habitats fauniques était peu développé ou peu connu, et les initiatives des groupes locaux, plutôt timides.

Les efforts ont alors été orientés vers l'accroissement des interventions fauniques, stratégie qui a porté fruit et a permis au partenariat de progresser à un rythme soutenu.

Les priorités qui ont marqué les activités de la Fondation pour l'exercice 2003-2004 en matière d'interventions fauniques sont :

- la limitation des efforts consacrés à ses propres acquisitions d'habitats aux situations d'urgence et à la consolidation des sites où la Fondation détient des titres de propriété afin d'accroître le soutien aux projets de protection d'habitats des organismes locaux et régionaux ;
- la limitation des efforts d'acquisition de connaissances à ceux qui constituent un prérequis à la réalisation de projets de protection ou de mise en valeur des habitats sur le terrain pour favoriser ces derniers ;
- l'accroissement des efforts de formation et de transfert de connaissances pour favoriser la participation des organismes locaux et régionaux à la réalisation de projets de conservation et de mise en valeur ;
- le développement des interventions en milieu nordique, en milieu urbain et pour les espèces préoccupantes pour y consolider les partenariats financiers et en développer de nouveaux.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Fondation ne dispose plus de ressources suffisantes pour répondre à l'ensemble des demandes qui lui sont soumises, et ce, malgré une augmentation des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs de près d'un million de dollars en 1997. La Fondation vise donc à accroître et à consolider ses sources de financement autonomes, que ce soit en associant davantage de partenaires et d'entreprises à des projets ou à des programmes d'intervention, en concevant de nouveaux moyens de recueillir des contributions du public ou éventuellement en instaurant des mécanismes de contribution auprès d'autres utilisateurs de la faune et des habitats.

Les priorités en 2003-2004 concernaient :

- la consolidation des partenariats financiers dans le cadre du Fonds pour les espèces nordiques ;
- la mise en place d'un nouveau Fonds pour la biodiversité et les habitats ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation.

3

Faits saillants en 2003-2004

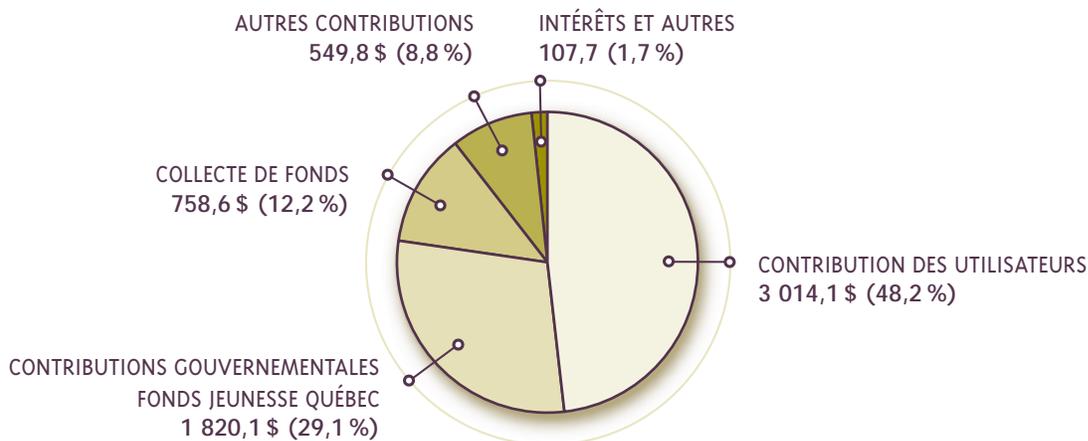
En bref, l'exercice 2003-2004 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 4,89 millions de dollars consacrés aux projets fauniques et de création d'emplois ;
- 3,24 millions de dollars de revenus autonomes autres que les contributions obligatoires des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- 0,76 million de dollars de revenus de collecte de fonds, progression de 66 % depuis trois ans ;

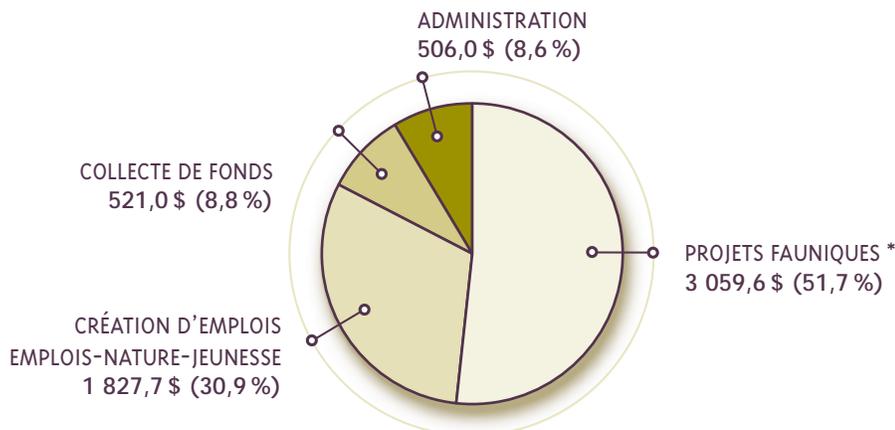
- 561 projets soutenus financièrement : 240 projets d'habitats, 116 projets de création d'emplois, 5 projets d'acquisition d'habitats et 200 projets relatifs à la pêche et à la relève.

Globalement, les activités de la Fondation, au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, ont été plus importantes que celles des années antérieures. Les dépenses régulières de l'exercice ont progressé de 38,0 % par rapport à l'exercice précédent, tandis que les revenus bondissaient de 46,5 %. Cette hausse est attribuable essentiellement au programme de création d'emplois Emplois-nature-jeunesse financé par le Fonds Jeunesse Québec.

Répartition des revenus 2003-2004 — 6,25 millions de dollars (en milliers de dollars)



Répartition des dépenses 2003-2004 — 5,91 millions de dollars (en milliers de dollars)



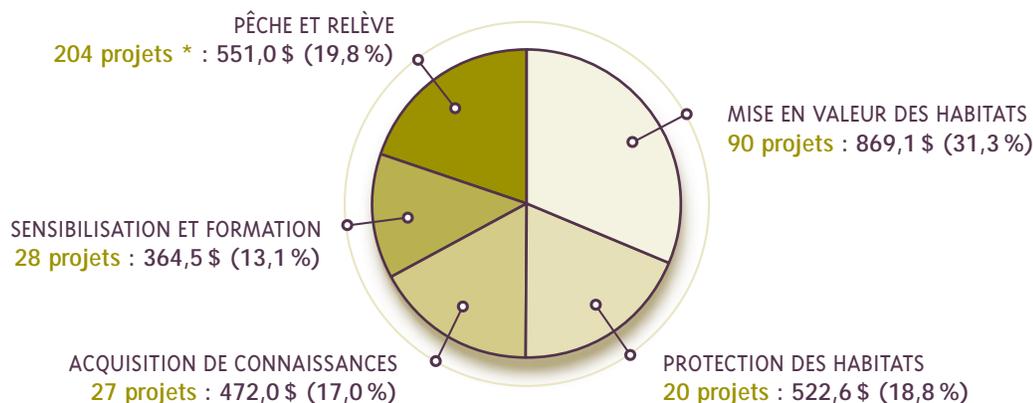
* Les dépenses consacrées aux projets fauniques, au cours de l'exercice 2003-2004, concernent des projets qui ont été acceptés entre 1999 et 2004. Environ 50 % des subventions versées au cours d'une année sont imputables à des projets acceptés durant les années précédentes.

En plus des sommes versées pour soutenir la réalisation de projets, les nouvelles demandes reçues, évaluées et acceptées annuellement constituent un indicateur important du niveau d'activités et de l'intérêt des partenaires de la Fondation pour ses programmes d'aide financière.

Ainsi, au cours de l'exercice 2003-2004, la Fondation a accepté 369 nouveaux projets d'intervention faunique et 2,78 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur plusieurs années. Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 11,89 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,28 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

Répartition des subventions et des projets fauniques acceptés en 2003-2004 par volet d'intervention

(en milliers de dollars)



* Incluant 107 projets sélectionnés par la Société de la faune et des parcs du Québec dans le cadre du programme Festival de pêche.

Outre les projets d'intervention faunique proprement dits, la Fondation, grâce à la contribution du Fonds Jeunesse Québec, a accepté les projets de création d'emplois relatifs à la faune de 133 organismes et leur a réservé 3,62 millions de dollars. Cette aide permettra l'embauche de 177 jeunes diplômés de moins de trente ans qui participeront à la réalisation de travaux dont le coût total est estimé à 9,28 millions de dollars.

Tous les projets acceptés au cours de l'exercice ont contribué à l'atteinte des objectifs de la Fondation afin de répondre à une partie des besoins en matière d'habitats fauniques, à l'intérêt des acteurs du domaine et à l'apparition de nouveaux partenaires ou de nouveaux concepts de gestion.



4 Résultats de l'exercice 2003-2004

La Fondation a adopté, depuis l'an 2000, une gestion axée sur les résultats. Toutefois, compte tenu de son champ d'activité, les véritables résultats de ses interventions et de ses programmes en matière d'interventions fauniques, de recrutement de nouveaux adeptes et de collecte de fonds ne se traduiront qu'à long terme par un accroissement des ressources fauniques et de leur utilisation, et en matière de collecte de fonds, par la récurrence et la stabilité des contributions.

4.1 Projets d'habitats fauniques

En ce qui a trait à l'aide financière et technique offerte aux partenaires pour la réalisation de projets fauniques, la Fondation s'est donné, pour l'exercice 2003-2004, six objectifs qui concernent l'ampleur des fonds consacrés aux interventions fauniques, l'accroissement des actions sur le terrain, les interventions en milieu forestier, en milieu aquatique, en milieux urbain et périurbain, et en milieu agricole.

4.1.1 Fonds consacrés aux interventions fauniques

Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité au soutien des interventions fauniques de ses partenaires en y consacrant le maximum des fonds disponibles. Le conseil d'administration de la Fondation s'est donné comme orientation de consacrer, bon an mal an, aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Or, à la suite de l'augmentation de ces contributions en 1998, les sommes consacrées aux interventions ne représentaient que 98,8 % des contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour l'année 2000-2001.

LES RÉSULTATS

Objectif

Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2003-2006.

Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, les sommes réservées à des projets fauniques ont représenté 112,9 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.

Commentaires

L'excellent rendement de l'exercice est attribuable en partie à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 106,3 %.

Objectif atteint pour 2003-2004

Évolution des sommes consacrées aux interventions fauniques 2001-2004

(en milliers de dollars)

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	TOTAL
Contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	2 980,9	2 987,5	3 014,1	8 982,5
Sommes consacrées à des projets fauniques *	3 383,7	3 152,1	3 403,2	9 939,0
% des contributions investies dans les projets	113,5	105,5	112,9	110,6

* Comprend le coût des projets fauniques, la contribution nette de la Fondation aux projets de création d'emplois et l'excédent des produits sur les charges.

4.1.2 Actions sur le terrain

Le contexte

La Fondation a toujours accordé la priorité aux interventions de protection et de mise en valeur des habitats fauniques. Depuis 1998, la part des investissements consacrés aux projets de protection et de mise en valeur a diminué constamment,

notamment en raison de l'accroissement des interventions pour la faune en danger et pour les espèces nordiques pour lesquelles l'acquisition de connaissances est prioritaire. En 2002-2003, 61,3 % des investissements pour des projets d'habitats concernaient des projets de protection et de mise en valeur comparativement à 69,9 % en 1999-2000.

LES RÉSULTATS

Objectif

Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.

Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, 1,03 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 53,8 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.

Commentaires

La mise en place en 2004 de nouveaux cadres de soutien financier pour des projets de mise en valeur des habitats, notamment en milieux forestier et agricole, jumelée à un resserrement des allocations pour les projets d'acquisition et de transfert de connaissances permettront un redressement de la situation.

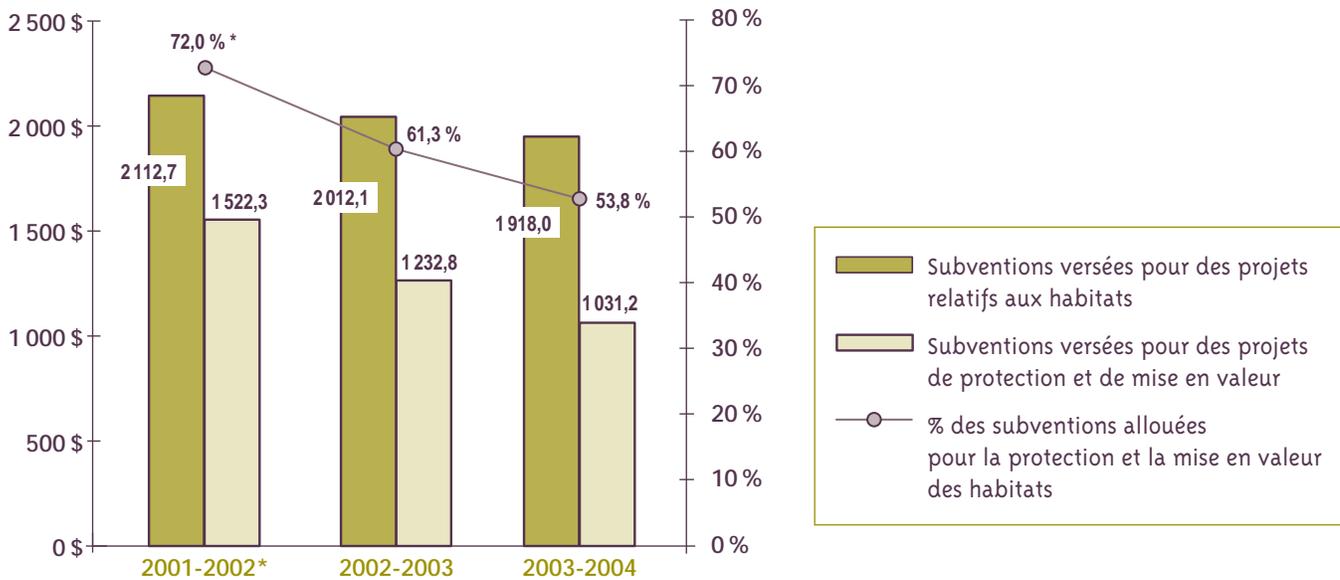
Objectif non atteint pour 2003-2004

Diverses mesures ont été adoptées au cours de l'exercice financier pour amorcer un redressement de la situation. Ainsi, les nouveaux projets de protection et de mise en valeur des habitats acceptés au cours de l'exercice ont accaparé 62,5 % de l'aide financière attribuée (54,9 % en 2002-2003). Par ailleurs, de nouveaux cadres de soutien financier à des projets de mise

en valeur des habitats fauniques en milieux forestier et agricole permettront de poursuivre cet accroissement en 2004-2005. Les prévisions budgétaires de l'exercice situent à 65 % du total l'aide qui sera versée en 2004-2005 pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.

Évolution des sommes versées pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats 2001-2004

(en milliers de dollars)



* Sans le projet exceptionnel de protection du boisé de l'île des Sœurs (320 760 \$), le ratio aurait été de 67,1 %.

4.1.3 Interventions en milieu forestier

Le contexte

L'aménagement intégré et durable des forêts, la certification forestière et la révision du régime forestier sont parmi les principaux facteurs qui contribuent actuellement à une réorganisation des pratiques forestières et favorisent l'intégration forêt-faune.

La Fondation a adopté, en 1997, une stratégie d'intervention en milieu forestier qui vise à y accroître ses interventions et à atteindre un meilleur équilibre dans l'affectation des contributions des chasseurs et des trappeurs. Elle vise à mieux répondre aux besoins et à appuyer les efforts des acteurs du milieu forestier dans la réalisation de projets bénéfiques pour la faune.

Au cours de la période triennale 1998-2001, les investissements annuels moyens consacrés à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier ont été de 304 200 \$, soit 16,4 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats.

LES RÉSULTATS

Objectif

La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Résultat 2003-2004

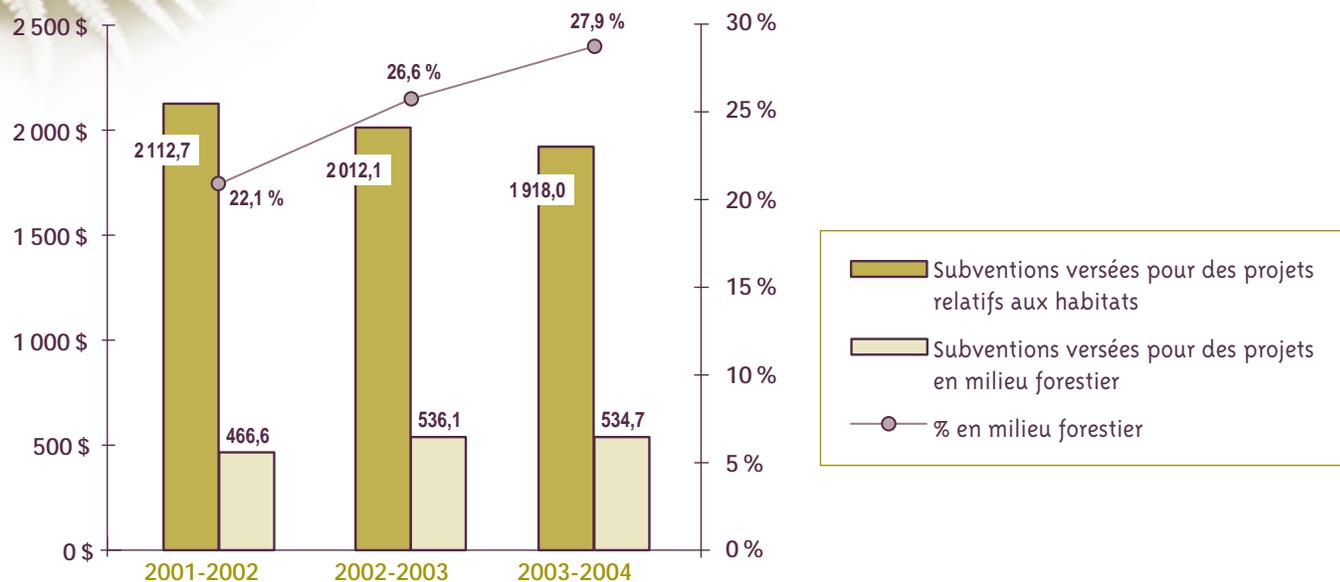
La Fondation a versé 534 663 \$ pour des projets pour la faune terrestre et aviaire en milieu forestier en 2003-2004, soit 27,9 % du total des subventions versées pour des projets relatifs aux habitats.

Commentaires

Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2003-2004 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 581 200 \$. Cela constitue un autre indice du maintien des investissements en milieu forestier.

Évolution des investissements en milieu forestier 2001-2004

(en milliers de dollars)



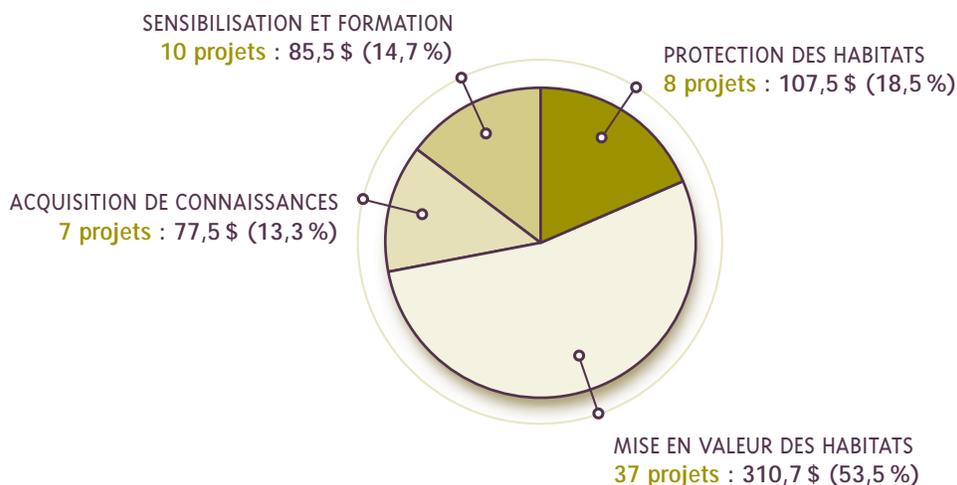
Les projets les plus importants en milieu forestier acceptés au cours de l'année concernent :

- l'expérimentation d'un modèle de gestion intégrée du cerf de Virginie dans la région Chaudière-Appalaches. Le projet a été mis en œuvre par la Direction régionale de la Société de la faune et des parcs du Québec avec la collaboration de partenaires régionaux des secteurs privé et gouvernemental. Il vise principalement à réduire les impacts négatifs du cerf de Virginie, soit la baisse du nombre d'accidents routiers impliquant des cerfs et la diminution des dommages aux cultures, et à accroître les retombées économiques liées à l'utilisation du cerf dans la région ;

- le transfert de connaissances concernant la conservation et l'aménagement des habitats fauniques à l'échelle d'un sous-bassin versant. Le projet réalisé par la Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent s'adresse aux relayeurs du milieu forestier et a pour but d'améliorer la planification stratégique des interventions pour la faune dans les forêts privées ;
- la réalisation de travaux d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée dans un contexte d'aménagement durable de la forêt d'un secteur de la réserve faunique de Portneuf. Le projet est réalisé par la Société des établissements de plein air du Québec en collaboration avec la Société canadienne de la gélinotte huppée, les exploitants forestiers Gestofo, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et la Société de la faune et des parcs du Québec.

Répartition des nouveaux projets et des sommes réservées au milieu forestier en 2003-2004

(en milliers de dollars)



4.1.4 Soutien des espèces autres que les salmonidés

Le contexte

Au cours des années passées, la Fondation a consacré des efforts importants pour réaliser des interventions pour les salmonidés. Ainsi, durant la période 1995-2000, moins de 10 % des subventions ont été consacrées à des espèces autres que les salmonidés. Or, ces espèces présentes principalement dans le sud et l'ouest de la province sont souvent les plus accessibles. À preuve, en 2000, plus de 60 % des jours de pêche réalisés au Québec étaient consacrés à ces espèces.

Bien que la problématique relative à certaines de ces espèces semble davantage liée à la gestion de leur exploitation qu'à des besoins d'intervention en matière d'habitats fauniques, la Fondation a jugé pertinent de leur accorder une attention particulière. Elle escompte ainsi améliorer la qualité des habitats des espèces autres que les salmonidés et favoriser le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche à ces espèces présentes près des grands bassins de population.

LES RÉSULTATS

Objectif

La Fondation s'assurera qu'au moins 20 % des subventions en milieu aquatique seront consacrées à des espèces autres que les salmonidés pour chacune des années de la période 2003-2006.

Objectif atteint pour 2003-2004

Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, 14 projets relatifs aux habitats des espèces autres que les salmonidés ont été subventionnés et 147 050 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 20,7 % des sommes versées pour l'ensemble des projets aquatiques.

Commentaires

Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2004 représentent environ 26 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.

Évolution des investissements pour les espèces autres que les salmonidés 2001-2004

(en milliers de dollars)



Les principaux projets relatifs aux espèces autres que les salmonidés acceptés par la Fondation au cours de l'année 2003-2004 sont les suivants :

- l'aménagement de fossés piscicoles et d'un déversoir écologique dans les chenaux de Carignan par le groupe Nature-Action Québec. Le projet sera bénéfique à différentes espèces piscicoles, telles que le grand brochet, la perchaude, l'achigan à petite bouche et l'achigan à grande bouche ;
- la réalisation d'aménagements pour la faune aquatique dans le ruisseau du marais Noir par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre. Le projet, qui s'inscrit dans une approche agro-

environnementale, permettra de combiner la réalisation de travaux fauniques avec des travaux de nettoyage de cours d'eau à des fins agricoles et de sensibiliser les producteurs agricoles. Il concerne plusieurs espèces autres que des salmonidés.

4.1.5 Milieux urbain et périurbain

Le contexte

Soucieuse d'assurer une protection adéquate aux habitats fauniques subsistants en milieu urbain et périurbain, de restaurer les habitats endommagés, de sensibiliser les citoyens à l'importance des habitats et de favoriser la pratique des activités récréatives liées à la faune, la Fondation a consacré, au

cours des dernières années, des ressources importantes pour soutenir la réalisation de projets fauniques en milieu urbain et périurbain.

Au cours des prochaines années, elle compte appuyer sa stratégie de collecte de fonds sur des interventions mieux ciblées et plus visibles dans les milieux urbain et périurbain afin d'y accroître sa notoriété auprès des citoyens qui représentent un important potentiel de financement.

LES RÉSULTATS

Objectif

S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieu urbain et périurbain acceptées annuellement pour la période 2003-2006 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieu urbain et périurbain.

Résultat 2003-2004

Au cours de l'exercice 2003-2004, six nouveaux projets ont été acceptés pour un montant de 185 500 \$. Tous ces projets s'inscrivent dans les orientations de la stratégie et concernent la protection d'habitats essentiels, la sensibilisation du public aux habitats fauniques et l'aménagement d'habitats pour le poisson.

Commentaires

Pour la prochaine période triennale (2004-2007), la Fondation n'a pas retenu d'objectif en milieu urbain, puisqu'il a été atteint, qu'il ne pose pas de défi important et qu'il n'y a pas lieu de l'actualiser. Par ailleurs, l'incertitude relative à la configuration des responsabilités administratives en milieu urbain a entraîné le report ou l'abandon de projets, ce qui amène la Fondation à orienter momentanément une partie de son soutien vers les milieux forestier et agricole.

Objectif atteint pour 2003-2004

Les projets les plus importants acceptés en 2003-2004 concernent :

- l'acquisition de 21 lots par Conservation de la nature – Région du Québec en vue de consolider la protection du boisé Papineau, écosystème forestier exceptionnel et habitat faunique important situé au cœur de la ville de Laval ;

- la protection d'habitats humides et riverains localisés dans la rivière des Mille-Îles. Ce projet de conservation volontaire mené par le groupe Éco-Nature de Laval vise à consolider la protection de ce milieu exceptionnel et à poursuivre la sensibilisation des propriétaires riverains.



4.1.6 Milieu agricole

Le contexte

Les cours d'eau en milieu agricole ont subi les effets d'une agriculture de plus en plus intensive et ont perdu, dans bien des cas, leur potentiel faunique en raison de la pollution diffuse, de l'érosion, etc. Depuis quelques années, grâce aux programmes d'aide à l'emploi et à la faveur de l'intérêt croissant de certains producteurs agricoles pour les questions environnementales, la conservation des sols et la gestion intégrée des ressources, la

Fondation a soutenu la réalisation de plusieurs projets aquatiques en milieu agricole. Certains d'entre eux, réalisés en collaboration avec les producteurs agricoles et leurs conseillers, ont démontré leur valeur didactique et sont devenus de véritables projets démonstrateurs.

Par ailleurs, ce territoire étant situé à proximité des zones densément peuplées et étant facilement accessible, une intervention structurée de la Fondation y favorisera la relève aux activités de pêche et de chasse.

LES RÉSULTATS

Objectif

Soutenir, conformément à la stratégie en milieu agricole, des projets de restauration de cours d'eau et y consacrer 90 % des subventions allouées au milieu agricole pour la période 2003-2006.

Résultat 2003-2004

Vingt-deux nouveaux projets ont été acceptés en milieu agricole en 2003-2004. Dix-sept d'entre eux concernent les habitats aquatiques et s'inscrivent dans la stratégie. L'aide financière qui leur a été octroyée représente 87 % du total des sommes allouées au milieu agricole.

Commentaires

L'élaboration et la mise en œuvre en 2004-2005 d'un plan d'action pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole permettra d'y accroître les interventions au cours des prochaines années.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Consciente de l'urgence de conserver et de restaurer des habitats à fort potentiel en périphérie du territoire urbanisé et d'y accroître l'offre d'activités récréatives liées à la faune, la Fondation a poursuivi, en 2003-2004, ses efforts de sensibilisation auprès des acteurs du monde agricole et des producteurs.

Les interventions acceptées en 2003-2004 sont très diversifiées. En voici deux exemples :

- le Comité de bassin de la rivière Fouquette dans la région du Bas-Saint-Laurent a sensibilisé les producteurs agricoles à l'importance de protéger la rivière et ses berges. À la suite de la production et de la présentation de cahiers de propriétaires à une quinzaine de producteurs agricoles, ceux-ci

seront invités à signer des ententes de conservation qui permettront de protéger une frayère importante pour l'éperlan arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire ;

- le Centre de formation agricole de Saint-Anselme a évalué le taux de succès de travaux de restauration des rives réalisés dans les années 1990 dans le ruisseau Portage, tributaire de la rivière Boyer, dans la région de Chaudière-Appalaches. L'évaluation de l'état des plantations et des inventaires de poissons, d'oiseaux et d'amphibiens permettra de déterminer les facteurs de succès et les correctifs, notamment en ce qui concerne les techniques de stabilisation des berges et l'implantation de corridors fauniques le long des cours d'eau.



4.2 Soutien de la pêche et de la relève

Le contexte

Afin de freiner la baisse du nombre de pêcheurs et le vieillissement de cette clientèle, un fonds alimenté par une contribution spéciale des pêcheurs a été constitué en 1994. Ce fonds, qui vise à augmenter l'offre de poissons par des ensemencements et à recruter de nouveaux adeptes de la pêche, soutient deux programmes d'activité :

- le programme Festival de pêche, qui permet de financer des projets d'ensemencement reçus, sélectionnés et suivis par la Société de la faune et des parcs du Québec. La Fondation a consacré 328 200 \$ en 2003-2004 pour soutenir les 107 projets retenus ;

- le programme Pêche en herbe vise, quant à lui, le recrutement de nouveaux adeptes de la pêche auprès des jeunes, et consiste à recevoir des groupes durant une journée pour les initier à la pêche et les sensibiliser à la faune et aux habitats fauniques ; chaque jeune reçoit alors un ensemble de pêche, un cahier éducatif et un certificat Pêche en herbe. La Fondation a consacré, en 2003-2004 170 400 \$ à ce programme dont elle assume la promotion et la gestion.

De 1997, date du début du programme Pêche en herbe, à 2002, la Fondation et ses partenaires ont initié plus de 41 000 jeunes à la pêche. Et ce n'est qu'un début.

LES RÉSULTATS

Objectif

Initier au moins 30 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2003-2006.

Résultat 2003-2004

Au cours de l'année 2003-2004, 12 625 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêche en herbe, qui leur permettra de pêcher sans permis de pêche jusqu'à l'âge de 18 ans.

Commentaires

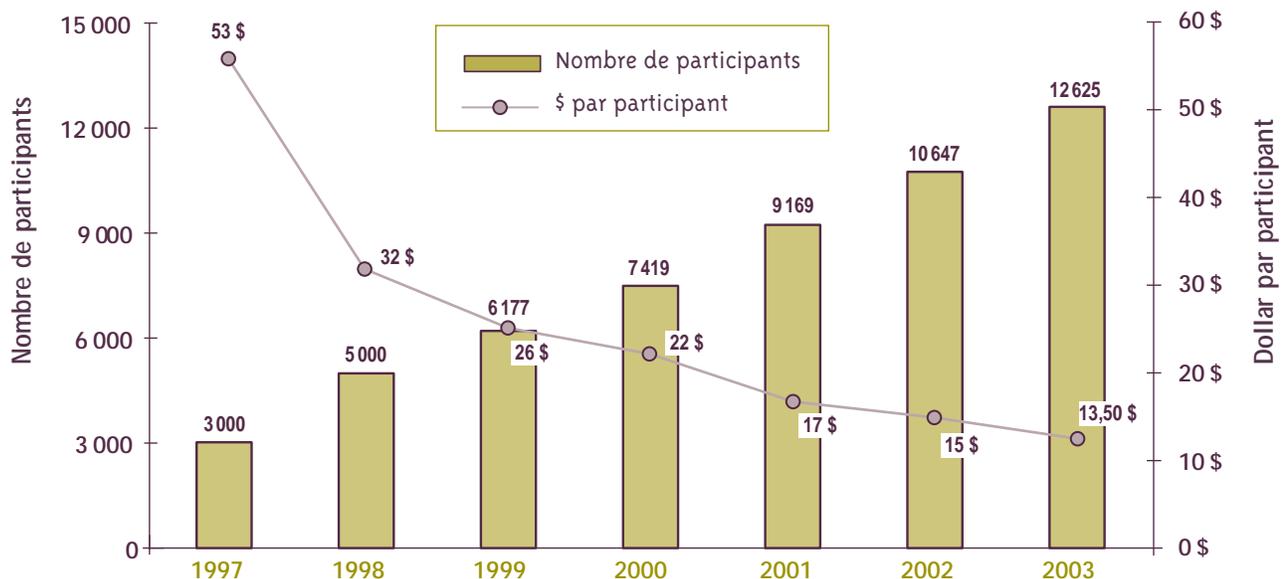
Plus de 1 100 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre d'un nouveau volet Camps de vacances mis en œuvre et soutenu par la Société de la faune et des parcs du Québec.

Objectif triennal en voie d'être atteint

En 2003-2004, 12 625 jeunes ont bénéficié d'une journée d'activité Pêche en herbe, soit 18 % de plus qu'au cours de l'exercice précédent. Le coût moyen par participant déboursé

par la Fondation a été réduit de 15 \$ à 13,50 \$ grâce au partenariat accru des organismes locaux et à la participation de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Évolution du nombre de participants et du coût par participant 1997-2003



Cent vingt-neuf projets soumis par des organismes locaux de toutes les régions du Québec ont été sélectionnés et soutenus pour la réalisation d'une activité Pêche en herbe. Plus de 9 200 jeunes ont ainsi été initiés à la pêche par des partenaires locaux.

Pour sa part, la Fondation, en collaboration avec la Fédération québécoise de la faune, la Fédération des pourvoiries du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec et la Société de la faune et des parcs du Québec, a initié à la pêche 2 300 jeunes des régions de Montréal et de Québec.

Enfin, la Société de la faune et des parcs du Québec a soutenu la réalisation de trois projets pour des groupes de jeunes

inscrits dans des camps de vacances. Le soutien de la Fondation dans ce volet a contribué à l'initiation de plus de 1 100 jeunes.

Les marchands Canadian Tire du Québec ont participé à l'expansion du programme en assurant la distribution des cannes à pêche et en versant une généreuse contribution à la Fondation.



4.3 Collecte de fonds – partenariat d'affaires

Le contexte

La collecte de fonds constitue pour la Fondation une importante source de revenus complémentaire à la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs. Depuis 1988, les activités de collecte de fonds ont engendré des revenus bruts totaux de près de 8,0 millions de dollars. Les principales activités et programmes sont :

- le Fonds pour les espèces nordiques, consortium qui regroupe une grande diversité de partenaires intéressés par une exploitation durable des ressources nordiques et par la conservation et la mise en valeur des habitats exceptionnels qui s'y trouvent et qui désirent y apporter leur soutien financier ou leur savoir-faire ;
- le Fonds pour la biodiversité et les habitats lancé en 2003-2004 pour promouvoir la conservation de la biodiversité et des habitats, associer de nouveaux partenaires préoccupés par le développement durable et ainsi accroître le soutien aux projets d'interventions fauniques, notamment ceux relatifs à la faune en danger ;
- le partenariat d'affaires, qui repose sur le parrainage par des entreprises de projets d'intervention faunique de grande envergure, sur le versement de redevances et sur la commandite d'événements, de projets ou de documents qui ont un bon potentiel médiatique ;
- la carte Nature VISA Desjardins, carte de crédit « affinité » émise par VISA Desjardins, grâce à laquelle la Fondation reçoit une remise pour chaque détenteur ainsi qu'une ristourne sur la valeur totale des transactions effectuées avec la carte ;
- le timbre pour la conservation des habitats fauniques offert aux collectionneurs et au public depuis 1988 et qui constitue un produit unique au Canada, notamment par la diversité des espèces qui y sont représentées ;
- l'adhésion, les dons et les autres contributions qui découlent d'activités-bénéfice, de campagnes de sollicitation, etc.

LES RÉSULTATS

Objectif

Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.

Objectif triennal en voie d'être atteint

Résultat 2003-2004

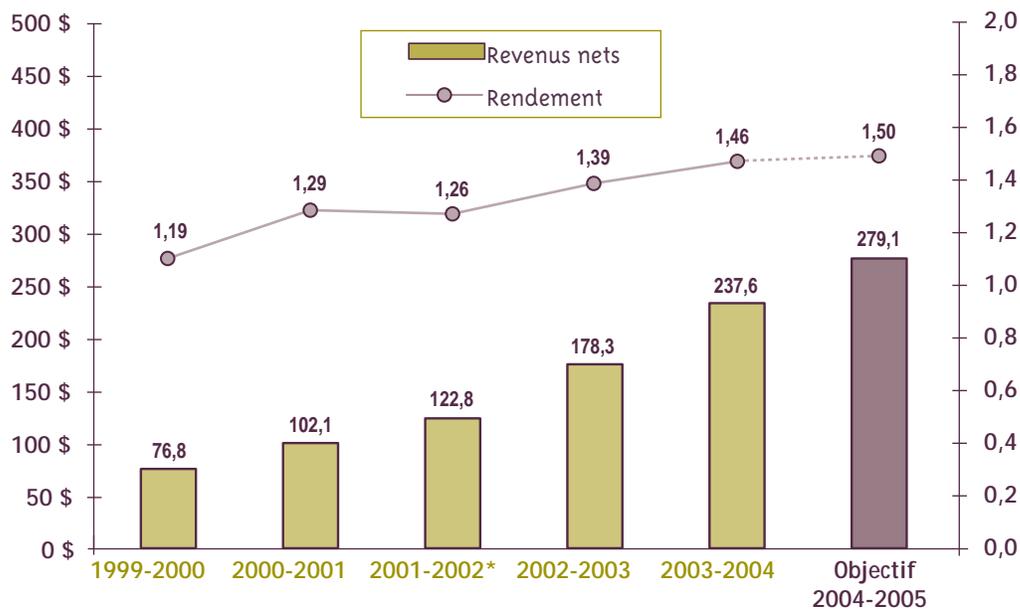
Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont de 237 600 \$, progression de 33,3 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour l'année a été de 1,46 \$ de revenus par dollar dépensé.

Commentaires

Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont triplé.

Évolution des résultats de la collecte de fonds 1999-2004

(en milliers de dollars)



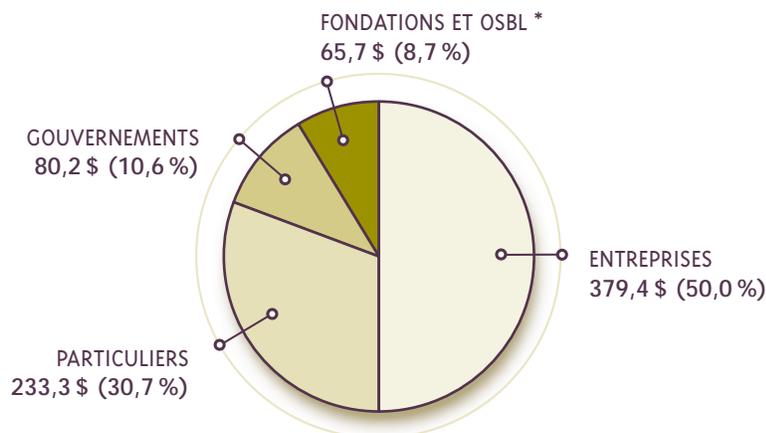
* En 2001-2002, un partenariat exceptionnel avec le Comité pour la protection du patrimoine de l'île des Sœurs avait permis d'engendrer des revenus nets de 421 600 \$ et de porter le rendement à 1,89 \$ de revenus par dollar dépensé. Par souci de comparaison, les montants provenant de ce partenariat n'ont pas été inclus.

Par ses activités et ses programmes de collecte de fonds, la Fondation sollicite tous les groupes de la société, des particuliers aux gouvernements. Au cours de l'exercice 2003-2004, notamment grâce au Fonds pour les espèces nordiques et au nouveau Fonds pour la biodiversité et les habitats, les

entreprises ont contribué pour près de 380 000 \$, soit 50 % des revenus provenant des efforts de collecte de fonds. De 2001 à 2004, les contributions des entreprises se sont accrues de 134 %.

Provenance des revenus de collecte de fonds 2003-2004

(en milliers de dollars)



* Organisme sans but lucratif

Synthèse des résultats 2003-2004

ENJEU	OBJECTIF 2003-2006	RÉSULTATS 2003-2004
Consacrer un maximum de fonds aux projets d'intervention sur le terrain	Rétablir graduellement l'équilibre et consacrer aux interventions fauniques un montant équivalent aux contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs pour la période 2003-2006.	Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, des contributions réservées à des projets fauniques ont représenté 53,8 % des contributions reçues des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs.
Accroissement des actions concrètes sur le terrain pour protéger et améliorer les habitats fauniques	Accroître la part des subventions consacrées à des projets de protection et de mise en valeur des habitats afin qu'elles représentent au moins 70 % des subventions totales versées pour des projets d'habitats en 2005-2006.	Au cours de l'exercice 2003-2004, 1,03 million de dollars ont été versés pour soutenir des projets de protection et de mise en valeur des habitats, soit 53,8 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.
Mise en valeur des habitats fauniques en milieu forestier	La Fondation accroîtra les sommes consacrées à la faune terrestre et aviaire en milieu forestier afin qu'elles représentent en 2005-2006 au moins 30 % des investissements totaux dans des projets relatifs aux habitats.	La Fondation a versé 534 663 \$ pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats terrestres et aviaires en milieu forestier en 2003-2004, soit 51,8 % du total des subventions versées pour des projets d'habitats.
Milieu aquatique – Espèces autres que les salmonidés	La Fondation s'assurera qu'au moins 20 % des subventions en milieu aquatique seront consacrées à des espèces autres que les salmonidés pour chacune des années de la période 2003-2006.	Au cours de l'exercice 2003-2004, 14 projets de protection et de mise en valeur de 14 espèces autres que les salmonidés ont été réalisés. Un montant de 147 050 \$ ont été versés pour leur réalisation, soit 14,2 % des sommes versées pour l'ensemble des projets d'habitats.
Milieux urbain et périurbain – Protection et mise en valeur des habitats fauniques	S'assurer qu'au moins 90 % des nouvelles interventions en milieux urbain et périurbain acceptées annuellement pour la période 2003-2006 s'inscrivent dans la stratégie d'intervention pour les habitats fauniques en milieux urbain et périurbain.	Au cours de l'exercice 2003-2004, six nouvelles interventions ont été acceptées pour un montant de 185 000 \$. Toutes les interventions s'inscrivent dans les orientations de la stratégie de protection d'habitats essentiels, la sensibilisation et l'éducation, les habitats fauniques et l'aménagement d'habitats.
Milieu agricole – Conservation et mise en valeur des habitats	Soutenir, conformément à la stratégie en milieu agricole, des projets de restauration de cours d'eau et y consacrer 90 % des subventions allouées au milieu agricole pour la période 2003-2006.	Vingt-deux nouveaux projets ont été acceptés en 2003-2004. Dix-sept d'entre eux concernent des projets de restauration de cours d'eau et s'inscrivent dans la stratégie. L'argent octroyé représente 87 % du total des subventions versées en milieu agricole.
Recrutement de nouveaux adeptes de la pêche	Initier au moins 30 000 jeunes à la pêche au cours de la période triennale 2003-2006.	Au cours de l'année 2003-2004, 12 625 jeunes ont été initiés à la pêche et ont reçu leur certificat Pêcheur. Le nombre de permis de pêche délivrés mettra de pêcher sans permis de pêche juvéniles.
Diversification et accroissement des revenus	Accroître les revenus annuels nets de la collecte de fonds de 50 % au cours de la période 2003-2006 en maintenant un rendement d'au moins 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.	Les revenus nets de la collecte de fonds pour l'exercice terminé le 31 mars 2004 sont de 237 600 \$, soit un accroissement de 50 % par rapport à 2002-2003. Le rendement pour dollar dépensé est de 1,50 \$ de revenu par dollar dépensé.

	COMMENTAIRES	ATTEINTE DE LA CIBLE
<p>En 2004, les sommes versées ont représenté 112,9 % des contributions des chasseurs.</p>	<p>L'excellent rendement de l'exercice est attribuable en partie à la prise en charge de l'acquisition de milieux naturels à Québec. Sans cet élément particulier, le taux d'affectation des contributions des utilisateurs à des projets fauniques aurait été de 106,3 %.</p>	<p>Objectif atteint pour 2003-2004</p>
<p>Un million de dollars ont été affectés à la construction et de mise en œuvre de projets de subventions versées.</p>	<p>La mise en place en 2004 de nouveaux cadres de soutien financier pour des projets de mise en valeur des habitats, notamment en milieu forestier et agricole, jumelée à un resserrement des allocations pour les projets d'acquisition et de transfert de connaissances permettront un redressement de la situation.</p>	<p>Objectif non atteint pour 2003-2004</p>
<p>Plus de 100 projets pour la faune ont été réalisés en 2003-2004, soit 27,9 % des projets relatifs aux habitats.</p>	<p>Les engagements pris par la Fondation au cours de l'exercice 2003-2004 pour soutenir de nouveaux projets en milieu forestier ont atteint 581 200 \$. Cela constitue un autre indice du maintien du niveau des investissements en milieu forestier.</p>	<p>Objectif triennal en voie d'être atteint</p>
<p>Plus de 20 % des projets relatifs aux habitats ont été subventionnés et financés, soit 20,7 % des projets aquatiques.</p>	<p>Les investissements pour des espèces autres que les salmonidés devraient se maintenir, puisque les sommes engagées pour ces projets au 31 mars 2004 représentent environ 26 % du total des sommes réservées pour des projets aquatiques.</p>	<p>Objectif atteint pour 2003-2004</p>
<p>Plus de 500 nouveaux projets ont été financés à 500 \$. Tous ces projets ont été financés par la stratégie et concernent la sensibilisation du public aux habitats pour le poisson.</p>	<p>Pour la prochaine période triennale (2004-2007), la Fondation n'a pas retenu d'objectif en milieu urbain, puisqu'il a été atteint, qu'il ne pose pas de défi important et qu'il n'y a pas lieu de l'actualiser. Par ailleurs, l'incertitude relative à la configuration des responsabilités administratives en milieu urbain a entraîné le report ou l'abandon de projets, ce qui amène la Fondation à orienter momentanément une partie de son soutien vers les milieux forestier et agricole.</p>	<p>Objectif atteint pour 2003-2004</p>
<p>Plus de 100 projets ont été financés en milieu agricole pour améliorer les habitats aquatiques. Une aide financière qui leur a été allouée au cours de l'exercice.</p>	<p>L'élaboration et la mise en œuvre en 2004-2005 d'un plan d'action pour mettre en valeur la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole permettra d'y accroître les interventions au cours des prochaines années.</p>	<p>Objectif triennal en voie d'être atteint</p>
<p>Plus de 100 jeunes ont été initiés à la pêche en herbe, qui leur permet de pêcher jusqu'à l'âge de 18 ans.</p>	<p>Plus de 1 100 jeunes ont été initiés à la pêche dans le cadre d'un nouveau volet « Camps de vacances » mis en œuvre et soutenu par la Société de la faune et des parcs du Québec.</p>	<p>Objectif triennal en voie d'être atteint</p>
<p>Le rendement pour l'exercice terminé en 2004 a dépassé de 33,3 % par rapport à l'année précédente. Le rendement de l'année a été de 1,46 \$.</p>	<p>Depuis la réorganisation des effectifs effectuée en 2000 dans le but d'accroître le financement privé et les partenariats d'affaires, les revenus nets de collecte de fonds ont triplé.</p>	<p>Objectif triennal en voie d'être atteint</p>

La Fondation de la faune a émis des reçus pour usage fiscal à 5 322 donateurs, qui ont effectué des dons d'une valeur totale de 431 100 \$ au cours de l'exercice 2003-2004.

Quelques éléments ont marqué l'année :

- En mai 2003, la Fondation a tenu une activité-bénéfice à Montréal sous la présidence de M. Pierre Monahan, président de Bowater produits forestiers du Canada inc. Cette activité, à laquelle ont participé plus de 320 personnes, a permis d'encaisser des contributions de 94 700 \$ et ainsi de porter à plus de 240 000 \$ les revenus totaux du Fonds pour les espèces nordiques pour l'exercice 2003-2004.



Pour sauver les espèces nordiques,
un fonds créé par la Fondation de la faune du Québec



- Le Fonds pour la biodiversité et les habitats a engendré dès sa première année des revenus de près de 170 000 \$ grâce à la contribution remarquable de son partenaire fondateur, Alcan inc., donateur de longue date de la Fondation. Le succès de ce nouveau fonds est aussi attribuable aux contributions d'Alliance Environnement, du « Projet Rescousse », aux revenus de la campagne de sollicitation « Espèces en danger » et de l'activité-bénéfice tenue le 10 mars à Québec sous la coprésidence des comédiens M^{me} Sophie Lorain et M. Jean-François Pichette, et de M. Pierre Robitaille, premier vice-président, région de l'Est, de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

4.4 Autres activités

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2004, la Fondation est intervenue dans d'autres secteurs d'activité pour soutenir des projets de création d'emplois, pour favoriser le maintien de la biodiversité et pour promouvoir l'aménagement intégré des ressources.

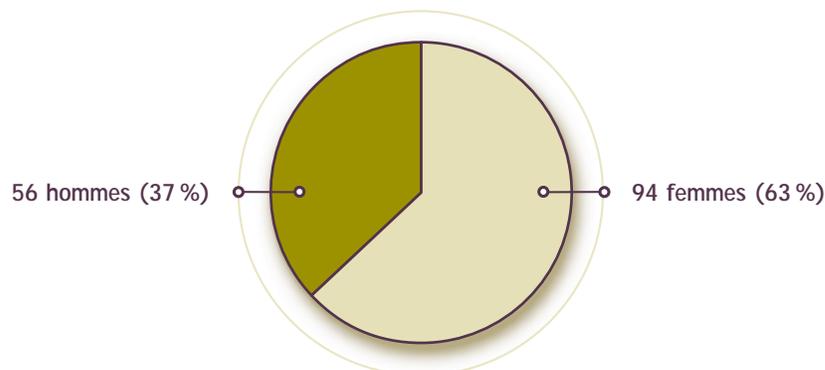
Emplois-nature-jeunesse

Grâce à la contribution financière de la Société de gestion du Fonds Jeunesse, gestionnaire du Fonds Jeunesse Québec, la Fondation a poursuivi son programme Emplois-nature et a versé, au cours de l'année 2003-2004, des subventions salariales de 1,82 million de dollars pour la réalisation de 116 projets.

En date du 31 mars 2004, 150 jeunes de moins de 30 ans ont amorcé leur période d'emploi. Ce sont principalement des diplômés de niveau universitaire ou collégial, biologistes et techniciens, qui pourront ainsi acquérir une expérience de travail d'une durée moyenne de 48 semaines, et ce, dans leur domaine de formation.

L'essentiel des emplois est lié à la faune ou aux habitats fauniques. Ils permettront à des organismes du secteur faunique de consolider leurs activités ou de développer de nouveaux créneaux d'intervention, et à des organismes des secteurs forestier et agricole d'intégrer dans leurs activités des considérations fauniques essentielles au développement durable des ressources.

Répartition des bénéficiaires du programme Emplois-nature-jeunesse 2003-2004



Biodiversité

La Fondation a poursuivi, en 2003-2004, sa contribution aux efforts et aux engagements gouvernementaux en matière de préservation de la biodiversité. Une aide financière de 523 000 \$ a été réservée pour soutenir la réalisation de 18 projets relatifs aux habitats d'espèces dont la situation est jugée préoccupante. Parmi les projets les plus représentatifs notons :

- la reproduction en captivité de pies-grièches migratrices et lâchers dans des habitats propices du Québec de ces oiseaux en voie de disparition qui empalent leurs proies sur des épines. Le projet d'une durée de trois ans sera réalisé par le Centre de recherche et de conservation des oiseaux de l'Université McGill ;
- le Centre d'interprétation du milieu écologique du Haut-Richelieu consolidera la protection du Grand bois et du mont Saint-Grégoire en négociant d'autres ententes de conservation et d'autres acquisitions. Les propriétaires et la collectivité seront également sensibilisés à l'importance de protéger ces habitats forestiers exceptionnels qui abritent au moins trois espèces fauniques préoccupantes, plusieurs plantes rares et plusieurs peuplements forestiers exceptionnels non morcelés.

Bourses d'études

Dans le cadre de son programme de bourses d'études supérieures visant à développer la gestion et l'aménagement intégrés des ressources, la Fondation a décerné trois bourses d'une valeur de 10 000 \$ chacune en collaboration avec l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, l'Ordre des agronomes du Québec et l'Association des biologistes du Québec. Les récipiendaires de ces bourses sont :

Bourse Habitat faunique 2003

M. Guillaume Godbout, pour sa thèse de doctorat sur la martre et le pékan, leurs habitats, particulièrement les forêts matures, sur la prédation et la compétition entre ces deux carnivores.

Bourse Forêt-Faune 2003

M. Martin Barrette, pour sa thèse de doctorat sur la caractérisation de la forêt primitive à l'île d'Anticosti et l'évolution des paysages à la suite de l'introduction du cerf de Virginie.

Bourse Agriculture-Faune 2003

M^{mes} Isabelle Lavoie et Martine Grenier, pour leur projet commun de développer, à partir des communautés de diatomées, des indicateurs biologiques sur l'intégrité des cours d'eau en milieu agricole et modéliser la structure des communautés de diatomées dans les cours d'eau sauvages et perturbés.



5

Perspectives 2004-2005

Pour le prochain exercice, la Fondation maintiendra ses orientations stratégiques et ses priorités d'intervention en matière d'habitats fauniques. Elle intensifiera ses actions en milieu forestier et agricole dans un contexte de préservation de la biodiversité, de développement durable des ressources et de participation des propriétaires, et ce, afin d'accroître les projets de conservation et de mise en valeur des habitats. Elle consolidera ses interventions sur les habitats des espèces fauniques, prélevées ou non. Enfin, elle maintiendra ses efforts afin de recruter de nouveaux adeptes des activités de pêche et d'atténuer la désaffection des Québécoises et des Québécois pour cette activité récréative.

Soucieuse d'améliorer sans cesse son action et ses résultats, la Fondation s'est fixé des objectifs à atteindre pour 2004-2005. Les principaux thèmes retenus sont une continuité de ceux de l'exercice précédent, à savoir :

- réinvestir un maximum de fonds dans les interventions fauniques ;
- accroître la part des subventions pour des projets de protection et de mise en valeur des habitats ;
- accroître le soutien de projets en milieu forestier ;
- maintenir les sommes consacrées aux espèces aquatiques autres que les salmonidés ;
- mettre en application sa stratégie d'intervention en milieu agricole ;
- initier un plus grand nombre de jeunes à la pêche.

En matière de collecte de fonds, la Fondation accentuera ses efforts en vue d'accroître tant les revenus engendrés que le rendement obtenu sur ses investissements dans ce domaine. Les principaux axes de travail seront les suivants :

- la poursuite du développement du Fonds pour la biodiversité et les habitats et du Fonds pour les espèces nordiques ;
- le resserrement des liens avec les particuliers qui soutiennent la Fondation ;
- la sollicitation d'entreprises du secteur agroalimentaire pour la mise en valeur de la biodiversité des cours d'eau en milieu agricole ;
- la mise au point et la promotion d'un concept de fondation communautaire au service des organismes fauniques ;
- le développement, avec la Société des établissements de plein air du Québec, d'un nouveau cadre de partenariat pour associer le secteur privé à la conservation de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Québec.



Donateurs et partenaires de la Fondation

Les parrains fondateurs

ALCAN INC.

FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC

HYDRO-QUÉBEC

Les parrains

100 000 \$ et plus cumulativement

BIOXEL PHARMA INC.

BORALEX

CANADIAN TIRE

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

ENVIRONNEMENT CANADA

FONDS DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ PAR LA RÉINSERTION
AU TRAVAIL

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS
JEUNESSE

SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS
DU QUÉBEC

VILLE DE QUÉBEC

VISA DESJARDINS

Les donateurs et les commanditaires

De 25 000 \$ à 99 999 \$

ABITIBI-CONSOLIDATED
ALLIANCE ENVIRONNEMENT
ANONYME

BOWATER PRODUITS FORESTIERS
DU CANADA INC.

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R. J. ET LE PROJET RESCOUSSE
CORPORATION PROMENT ET LE GROUPE DES
INVESTISSEMENTS ÎLE DES SŒURS INC.

FONDATION EJLB
INTERNATIONAL LARDER MINERALS
JOURDAIN, MADELEINE B. (terrain)
MAISON SIMONS (LA)
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES,
DE LA FAUNE ET DES PARCS
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL
ET RECHERCHE
NUTRITE YARA CANADA
RSP HYDRO
TÉLÉVISION QUATRE-SAISONS

De 10 000 \$ à 24 999 \$

BANQUE DE MONTRÉAL
BPR
CITÉ DE L'ÎLE DÉVELOPPEMENT INC.
DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES
HUMAINES CANADA
ÉDITIONS VERSICOLORES
LE SOLEIL
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
MRC FJORD DU SAGUENAY
NORANDA
SÉCURITE FINANCIÈRE DESJARDINS

De 1 000 \$ à 9 999 \$

ACIER LEROUX INC.
ALIMENTATION COUCHE-TARD
ALLARD, BENOÎT
ARTHURE
ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC,
HENRI-FRANÇOIS GAUTRIN
ASSOCIATION DE LA RIVIÈRE
SAINTE-MARGUERITE
ASSOCIATION DES GARDIENS
DE ZOO DU QUÉBEC
AUBERGE WEDGE ILLS INC.
AUDET, JEAN-MARIE
AVENTURES NORPAQ INC.
BANQUE NATIONALE DU CANADA
(CHICOUTIMI)
BELL MOBILITÉ
BENOÎT GIRARD MÉTAL INC.
BÉTON RÉGIONAL
BOUCHARD, ALAIN
BOUCHER, ANDRÉ
CAISSE DESJARDINS
DES FONCTIONNAIRES DU QUÉBEC
CAISSE POPULAIRE
SAINTE-ROSE-DE-LIMA (terrain)
CAMP PUUNIK LTÉE « SAFARI NORDIK »
CANADIAN WASTE SERVICES INC.
CARON, BÉLANGER, ERNST & YOUNG
CARON, GHISLAIN
CEGERCO CONSTRUCTEUR INC.
CLUB CHAMBEAUX INC.
COMPAGNIE ASPHALTE LTÉE

COOPÉRATIVE FORESTIÈRE LATERRIÈRE
CÔTÉ, RICHARD
COUTURE, RICHARD
DALE PARIZEAU INTERNATIONAL
D'AMOURS, DENIS
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA
DUCHESNE, ANDRÉ
ENTREPRISES ANNANACK INC. (LES)
ÉQUIPEMENT MALTAIS BRASSARD
MALTAIS INC.
EXCAVATION DE CHICOUTIMI INC.
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
F. GILBERT LTÉE
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE
FONDATION CANADIENNE DE LA FAUNE
FONDATION FAMILLE ZELLERS
FORAMEC
FORESTIERS REBEC INC.
FORTIN, RÉJEAN, dons en mémoire de †
FUMOIR GRIZZLY
GAGNON, LYNDA
GAUTHIER, JACQUES
GENIVAR
GÉRARD, ROBERT
GOURDEAU, JEAN
GRONDIN, JEAN-LUC
GROUPE CONSEIL SAGUENAY INC.
GROUPE SAVOIE
HÉLICOPTÈRES CANADIENS
HILL, PETER
HOME DEPOT CANADA
IONAS
JONES, RICHARD
LABORATOIRES SL (1981) INC. (LES)
LALUC, JOËLLE
LAMARRE, BERNARD
LARENTE, CHARLES
LEFEBVRE, ISABELLE
LES AFFAIRES
MAGNAN, LILIANNE
MARCHÉ LOUISE MÉNARD
MDF LA BAIE
MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
DU QUÉBEC
SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES
INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES
MINISTÈRE DES RELATIONS
INTERNATIONALES DU QUÉBEC
MORIN, GEORGES
MORIN, RÉJEAN
MOSCATELLI, ENRICO
MUSÉE DE LA CIVILISATION
MUSKOL WILDLIFE
AND FISHERIES PRESERVATION FUND
OMR ALLIAGES INC.
OXYGÈNE COMMUNICATION ET MARKETING

PAPERBOARD JONQUIÈRE
 PAPIERS STADACONA
 PARCS CANADA
 PARENT, ALAIN
 RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ
 RUSSEL MÉTALS INC.
 RUTVANOWSKA, JOVAHANNA
 SAINT-AUBIN, ROGER
 SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHE
 SCOTIA MCLÉD
 SHEIKH, AAMIR
 SIAMOIS GRAPHISME
 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
 SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
 DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
 SOCIÉTÉ MINIÈRE RAGLAN
 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
 DE PROTECTION DES OISEAUX
 STRUCTURES FORTAU
 STRUCTURES MÉTROPOLITAINES
 SUCCESSION RICHARD MORIN †
 TOMMY CAIN & SONS OUTFITTERS LTD
 TRACTO INC.
 TRANSCONTINENTAL INC.
 VERSTER, GUY
 9062-9726 QC INC.

De 500 \$ à 999 \$

AHR, MARC
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE
 DES GROUPE D'ORNITHOLOGUES
 AUBERGE SAINT-ANTOINE
 AUTOMOBILES PERRON (CHICOUTIMI) INC.
 BANQUE NATIONALE
 BANQUE ROYALE
 BIRON, BASTIEN
 BOLDUC, PAULETTE
 BOUCHARD, GILLES

BRIÈRE, PIERRETTE
 CAISSE POPULAIRE
 DES CHUTES MONTMORENCY
 CENTRE DU CAMION SAINT-PAUL FORD INC.
 CHAUVIN, CATHERINE
 CHIASSON & THOMAS INC.
 CHIC PONTIAC-BUICK LTÉE
 CLERMONT, PIERRE
 COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTÉE
 CONSEIL DU TRÉSOR
 CORPORATION RÉGIONALE
 D'INVESTISSEMENT AMISK INC.
 CÔTÉ, YVON
 D'ANJOU, PIERRE
 DAGENAIS, RICHARD
 DEMERS, MARTIN
 DOUVILLE, DENIS
 ELKEM MÉTAL CANADA INC.
 EXCAVATIONS ROGER PICHÉ (LES)
 FINANCIÈRE SUN LIFE
 FONTAINE, DENIS
 FOREST, SYLVAIN
 FORTIN, RICHARD
 FOURNIER, JUDITH
 GARAGE RAYMOND LACHANCE
 GAUTHIER BÉDARD
 GAUTHIER, DANIEL
 GDG ENVIRONNEMENT LTÉE
 GESTION IMMOBILIÈRE PAQUET
 GILBERT, RENAUD D.
 GILLESPIE, CHRIS
 GRENIER, BERNARD
 GROUPE CONSEIL ARTCAD 1990
 HAMILTON GARREL, SUE
 HÉBERT, DANIEL
 HOGUE, ALAIN
 ISOCO CONSTRUCTION INC.
 LABELLE, LUC
 LACHANCE, ROLLAND

LÉPINE, GUY
 LITHO-CHIC
 MERCILLE, BENOÎT
 MONTBOURQUETTE, HÉLÈNE
 MONETTE, ESTELLE
 NOLICAM
 OUELLET, MARLÈNE
 PAPINEAU, GHISLAIN
 PICARD, PIERRE
 PIRELLI, CARLO
 PLURI-CAPITAL (PCI) INC.
 POMPES SANITAIRES GODIN & FILS (1982) INC.
 POURVOIRIE CLAUPARO INC.
 POURVOIRIE DU LAC MOREAU
 QUIRION VAN GENT, MONIQUE
 RAOUL BLACKBURN (1971) LTÉE
 REGIONAL POWER INC.
 RICARD, PAULINE
 SACERF DES PASSES INC.
 SAINT-JACQUES, MARIE
 SERVICE DE PNEUS POTVIN LTÉE
 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC.
 SIMARD, PASCAL
 SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
 LA SEIGNEURIE
 SOCIÉTÉ DU VIEUX-PORT DE MONTRÉAL
 SUCCESSION CARDINAL-ROBILLARD †
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DE L'ESTRIE
 TRANSPORT ALFRED BOIVIN INC.
 TREMBLAY, ANDRÉ
 TRUELLE, MARC
 TURNER, J. KAY
 TUVICO
 ULTRAMAR

LÉGENDE

Terrain : Donateur d'un terrain

† : Legs ou dons in memoriam

Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires ci-haut énumérés, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un bassin important de souscripteurs qui lui permet de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune, dont notamment en 2003-2004 :

- les quelque 1 300 000 acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 4 526 détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, qui deviennent membres de la Fondation et lui versent une cotisation annuelle. La Fondation adresse un remerciement particulier aux 958 fidèles détenteurs de la carte VISA Nature depuis 15 ans ;
- les membres et les participant(e)s aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbres de collection que la Fondation produit annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois. Depuis 1988, des milliers de collectionneurs de timbres du Québec et d'ailleurs ont ainsi contribué au fil des ans à la conservation des habitats fauniques du Québec. La maison de philatélie Rousseau, à Montréal et la Société canadienne des postes sont nos partenaires pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN
 D'ANGELO, CLAUDIO
 DAUMAS, JEAN-CHARLES
 GAGNÉ, DANIEL

GÉRARD, ROBERT
 GIRARD, PIERRE
 GRENIER, DANIEL
 GRONDIN, JEAN-LUC

LABELLE, DANIEL
 LAMARCHE, MICHEL
 LEDUC, PIERRE
 PÉPIN, PATRICIA

RIOPELLE, JEAN-PAUL
 ROY, CLODIN
 TREMBLAY, CLAIRE
 WOLPUT, PATRICE

Partenariats d'affaires

Au fil des ans, la Fondation a réalisé divers accords de partenariat d'affaires. Ces ententes commerciales engendrent des revenus supplémentaires permettant à la Fondation de soutenir davantage de projets de protection et d'aménagement des habitats, ou encore de réaliser certains projets de sa propre initiative.

Le Fonds pour les espèces nordiques

Ce Fonds créé en 2001 a permis à la Fondation de soutenir 28 projets sur les habitats et la faune du Nord du Québec avec une aide dépassant 800 000 \$. Parmi nos partenaires financiers, on retrouve Kruger le partenaire fondateur, Abitibi-Consolidated, Boralex, Bowater, le Conseil de l'industrie forestière du Québec, les Brasseurs du Nord, la Fédération des pourvoires du Québec et les pourvoyeurs du Nord. Des représentants des communautés nordiques, d'organismes de conservation, de développement socio-économique ou d'enseignement et de recherche se sont aussi joints au Fonds.

Le Fonds pour la biodiversité et les habitats

Actif depuis 2003, ce Fonds permettra à la Fondation de répondre à l'accroissement des besoins et des demandes d'appui à des projets portant sur les espèces menacées. Alcan, à titre de partenaire fondateur, ainsi qu'Alliance Environnement, Les Brasseurs R.J., le Projet Rescouste et l'Association minière du Québec en sont nos premiers partenaires financiers. La Fédération québécoise de la faune, la Société de la faune et des parcs du Québec, la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada et Environnement Canada apportent leur expertise.

Pêche en herbe avec Canadian Tire

C'est en 1997 que la Fondation de la faune du Québec inaugurerait cette activité ayant pour objectif d'initier des jeunes à la pêche sportive. Plus de 53 600 enfants y ont pris part entre 1996 et 2003. Canadian Tire commandite généreusement cette activité, fort appréciée des jeunes, depuis 1999.

Le Fonds Bioxel Pharma pour la biodiversité

Bioxel Pharma est un producteur important de taxanes, extraits de l'If du Canada, et utilisés dans la fabrication de médicaments pour la lutte à différents cancers. Dans le cadre d'une entente pluri-annuelle, Bioxel Pharma et la Fondation cherchent à comprendre les relations existantes entre la faune et l'If du Canada, un arbuste de nos forêts.

La carte Nature VISA Desjardins

Depuis 1989, près de 1,3 million de dollars ont été recueillis pour les habitats fauniques grâce à cette carte de crédit affinité. En effet, VISA Desjardins retourne à la Fondation les cotisations des adhérents, qui deviennent automatiquement membres de la Fondation, et lui verse un pourcentage de tous les achats effectués avec cette carte de crédit.

Les produits Sanctuaires des oiseaux

Depuis l'automne 2000, Nutrite Yara Canada (auparavant Nutrite Hydro Agri Canada) remet à la Fondation une redevance sur les ventes de sa gamme de graines pour les oiseaux sauvages *Sanctuaires des oiseaux*, en vente dans les quincailleries et les détaillants de produits de jardinage. Ces sommes sont investies dans l'aménagement d'habitats pour la faune ailée.

Les bières Rescouste et Escousse

Bière de dégustation produite par les Brasseurs R.J., la Rescouste est vendue dans le réseau de la Société des alcools du Québec (SAQ). Les Brasseurs R.J., la SAQ et le Projet Rescouste versent un pourcentage des revenus provenant de la vente de cette bière à notre programme Faune en danger. Une deuxième bière de dégustation, l'Escousse, est maintenant offerte dans le réseau des épiceries et des dépanneurs.

Tirage du chalet Canbec : un nouveau tirage au profit de la faune

La Fondation de la faune du Québec, en collaboration avec la Fédération des pourvoires du Québec, a lancé un nouveau tirage dont le grand prix est un chalet en bois rond Canbec. Les commanditaires suivants ont permis le succès de cette grande première : Aventure.net, Chalets Canbec, Fédération des pourvoyeurs du Québec, Multi-Prêts, courtier hypothécaire, New West, Pourvoirie du Lac Blanc et Techo-Pieux.

Activités-bénéfice

Activité de Montréal, le 13 mai 2003

Sous la présidence d'honneur
de M. Pierre Monahan, président,
Bowater produits forestiers du Canada

Les partenaires majeurs

BOWATER
HYDRO-QUÉBEC

Les commanditaires de l'encan et du tirage et commanditaires en services

AGENCE DE VINS BENEDICTUS
ASSOCIATION DE PROTECTION
DE LA RIVIÈRE MOISIE (APRM)
ASSOCIATION TOURISTIQUE DU NUNAVIK
ASSOCIATION DES BANQUIERS
CANADIENS
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AVENTURE INUKSHUK
BEAUDIN, BERNARD
BIODÔME DE MONTRÉAL
BOUTIQUE SALMO NATURE
BRASSERIE LABATT
BURROWS, FRED
CAMP DE PÊCHE DE LA RIVIÈRE MOISIE
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CHLOROPHYLLE
COMMUNICATION MERCIER
CONSEIL CANADIEN DE LA FOURRURE
EDDY LAURENT CHOCOLATIER BELGE
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES
DU NOUVEAU-QUÉBEC
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES
DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR
LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)
FIRST AIR
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
GID DESIGN
GROUPE RESTOS PLAISIRS
HORTIPAT
HYDRO-QUÉBEC
LES AFFAIRES
MAISON SIMONS (LA)
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC
NAYUMIVIK LANDHOLDING CORPORATION
NUTRITTE YARA CANADA
POULIOT MERCURE
POURVOIRIE MOISIE NIPISSIS
PROJET RESCOUSSE
QUÉBEC SCIENCE
RESTAURANT ET TAVERNE MAGNAN
SEIGNEURIE DU TRITON
SIAMOIS GRAPHISME
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE
ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
TILLEY ENDURABLES

Le comité de vente

BARTHE, MARCEL
BOUCHARD, ANDRÉ J.
CÔTÉ, PIERRE
FORAND, MARYSE
GAGNON, JACQUES R.
GAUTHIER, ALAIN
GAUTHIER, JACQUES
GUILBERT, ALAIN
RIENDEAU, JEAN-CLAUDE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)

Activité de Québec, le 10 mars 2004

Sous la co-présidence d'honneur
de M. Pierre Robitaille,
premier vice-président, région de l'Est,
Fédération des caisses Desjardins du
Québec, de M^{me} Sophie Lorain et de
M. Jean-François Pichette, comédiens.

Les partenaires majeurs

FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
DU QUÉBEC
TOURISME QUÉBEC

Les commanditaires de l'encan et du tirage et commanditaires en services

AGENCE MICHEL GRAVEL
ALCAN MÉTAL PRIMAIRE QUÉBEC
ASSOCIATION
DE LA RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE
ATELIER DU MOUCHEUR
ATELIERS APART
AUBERGE SAINT-ANTOINE
AVENTURE INUKSHUK
BIODÔME DE MONTRÉAL
CAFÉ DU MONDE
CAFÉ SIROCCO
CANARDS ILLIMITÉS CANADA
CENTRE COMMERCIAL PLACE SAINTE-FOY
CLUB DE FOOTBALL ROUGE ET OR
CONSEIL DES MONTAGNAIS ESSIPIT
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE
À SAUMON DES ESCOUMINS
CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE
SAINT-JEAN-SAGUENAY
CROISIÈRES AML
E. LAURENT CHOCOLATIER BELGE
ÉDITIONS MICHEL QUINTIN
FACULTÉ DE FORESTERIE ET GÉOMATIQUE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE
POUR LE SAUMON ATLANTIQUE (FQSA)
FUMOIR GRIZZLY
GESTI-FAUNE
GID DESIGN
HORTIPAT

KANUK
LANGLOIS KRONSTROM DESJARDINS
LATULIPPE
LCC VINS ET SPIRITUEUX / CLOS DES VIGNES
LE SOLEIL
LOEWS LE CONCORDE
MAISON SIMONS
MICHELINE SAINT-HILAIRE, PEINTRE
MOUCHES NEPTUNE
MUSÉE DE LA CIVILISATION DE QUÉBEC
MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS
DU QUÉBEC
NUTRITTE YARA CANADA
POURVOIRIE LE CHASSEUR
PROJET RESCOUSSE
QUÉBEC SCIENCE
RESTAURANT BISTANGO
RESTAURANT LAURIE RAPHAËL
RESTAURANT LE BATIFOL
RESTAURANT LOUIS-HÉBERT
RESTAURANT ET TAVERNE MAGNAN
RESTAURANT VOO-DOO GRILL
SÉLECT VINS
SIAMOIS GRAPHISME
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE
DE KAMOURASKA
SOCIÉTÉ DE GESTION
DE LA RIVIÈRE MATANE
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE
ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS
DE PLEIN AIR DU QUÉBEC (SÉPAQ)
SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES
NATURELLES DU QUÉBEC
TRANSCONTINENTAL INC.

Le comité de vente

BRISSET DES NOS, JEAN
CÔTÉ, PIERRE
CÔTÉ, YVON
DAMPOUSSE, MICHEL
DUCHESNE, ANDRÉ, ING. F.
DUHAIME, GILLES L.
GAUTHIER, JOHANNE, ING. F.
GAUVIN, JACQUES
MAILHOT, JEAN-PIERRE
MOREAU, PIERRE
SÉGAL, ALEXIS
THÉRIAULT, FRANCE

D'authentiques amants de la nature...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

BEAUDIN, JEAN
BUSSIÈRES, PASCALE
DROUIN, RICHARD
DUBUC, ALAIN
LAPARÉ, LOUISE
L'ECUYER, PATRICE
LORAIN, SOPHIE
MONAHAN, PIERRE
PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
ROBITAILLE, PIERRE

Les partenaires promoteurs de projets 2003-2004

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE INC.
AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.
AMFO
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE SAINT-BASILE-DE-PORTNEUF
ASSOCIATION CONSERVATION YAMASKA INC.
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DE LA BATISCAN INC. (ZEC JEANNOTTE)
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE DES NYMPHES INC. (ZEC DES NYMPHES)
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE FLÉCHÉE INC. (ZEC WESSONNEAU)
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE FRÉMONT INC. (ZEC FRÉMONT)
ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE PETIT-SAGUENAY-SAINTE-SIMÉON INC. (ZEC BUTEUX-BAS-SAGUENAY)
ASSOCIATION DE CHASSEURS ET DE PÊCHEURS DE LA RIVIÈRE DUMOINE (ZEC DUMOINE)
ASSOCIATION DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE INC. (ZEC DE LA RIVIÈRE MOISIE)
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DE ZEC DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (AGZAT)
ASSOCIATION DES SAUVAGINIERS DU NORD DE MONTRÉAL
ASSOCIATION FAUNIQUE KIPAWA INC. (ZEC KIPAWA)
ASSOCIATION NATURE INC. (ZEC CHAPEAU-DE-PAILLE)
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC ARCHAMBAULT
ASSOCIATION SPORTIVE DU GROS-BROCHET INC. (ZEC DU GROS-BROCHET)
ATTENTION FRAGILES
BEAULIEU, GAUMOND, MERCIER INC.
CENTRE DE FORMATION AGRICOLE DE SAINT-ANSELME
CENTRE D'INFORMATION DE L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL
CENTRE D'INTERPRÉTATION DU MILIEU ÉCOLOGIQUE DU HAUT-RICHELIEU
CHABOT, POMERLEAU ET ASSOCIÉS
CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DES ETCHEMINS
CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET ÉCONOMIQUE DE GODBOUT
COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN
COMITÉ ZIP ALMA-JONQUIÈRE
COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE
COMPAGNIE DU LAC-SAINT-ANTOINE LTÉE (LA)
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CAPITALE-NATIONALE
CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
CONSEILLERS FORESTIERS DE L'OUTAOUAIS (LES)
CONSERVATION ACGT INC.
CONSERVATION DE LA NATURE - QUÉBEC
CONSULTANTS FORESTIERS PANAXE INC.
CORPORATION AGRO-FORESTIÈRE TRANSCONTINENTALE INC.
CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE
CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS
CORPORATION SORELOISE DU PATRIMOINE RÉGIONAL
CORRIDOR APPALACHIEN
DOMAINE VIGNEROD INC. (LE)
DOMTAR INC. - APPROVISIONNEMENT EN FIBRES
ÉCO-NATURE DE LAVAL
EXPLOS-NATURE
FÉDÉRATION DES POURVOIRIES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION DES TRAPPEURS GESTIONNAIRES DU QUÉBEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES GESTIONNAIRES DE ZEC
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE
FONDATION HÉRITAGE FAUNE
FORÊT MODÈLE DU BAS-SAINT-LAURENT
FORUM DE PÊCHE À LA MOUCHE QUÉBEC-MARITIMES
GROUPE DE RECHERCHE ET ÉDUCATION SUR LES MAMMIFÈRES MARINS, GREMM
GROUPE D'INTERVENTION POUR LA RESTAURATION DE LA BOYER
GROUPE FORESTIER INTECH INC.
GROUPEMENT FORESTIER BAIE-DES-CHALEURS
GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE SAINT-FRANÇOIS INC.
GROUPEMENT FORESTIER DE KAMOURASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DE NICOLET-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA INC.
GROUPEMENT FORESTIER DU PONTIAC INC.
GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE BEAUCE-SUD INC.

HORIZON MULTIRESSOURCE INC.
MARCoux-FILION, HÉLÈNE, ING. F.
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DE L'ONTARIO - APPLIED RESEARCH AND DEVELOPMENT BRANCH
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE
MUSÉE DE LA NATURE ET DES SCIENCES (MUSÉE DU SÉMINAIRE DE SHERBROOKE)
NATURE-ACTION QUÉBEC
OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU
PARC NATIONAL DES GRANDS-JARDINS
POURVOIRIE DU CLUB BATARAM INC.
POURVOIRIE LE CHASSEUR
PRODUCTIONS NOVA MÉDIA
REGROUPEMENT POUR LA RESTAURATION DES TROIS RIVIÈRES PABOS INC. (ZEC PABOS)
RÉSERVE FAUNIQUE ASHUAPMUSHUAN
RÉSERVE FAUNIQUE DE MASTIGOUCHE
RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF
RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES
RÉSERVE FAUNIQUE PORT-CARTIER-SEPT-ÎLES
SOCIÉTÉ CASCAPÉDIA INC.
SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE CONSERVATION ET D'EXPLOITATION RATIONNELLE DE LA FAUNE (SACERF) DE LA CROCHE
SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU CORRIDOR NATUREL DE LA RIVIÈRE AU SAUMON
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES NASKAPIS
SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA RIVIÈRE MATANE (ZEC DE LA RIVIÈRE-MATANE)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RESSOURCES DU BAS-SAINT-LAURENT (ZEC DU BAS-SAINT-LAURENT)
SOCIÉTÉ DE GESTION DES RIVIÈRES DU GRAND GASPÉ INC. (ZEC DE LA RIVIÈRE-YORK ET DE LA RIVIÈRE-DARTMOUTH)
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ DE RESTAURATION ET DE GESTION DE LA NOUVELLE INC. (ZEC DE LA RIVIÈRE-NOUVELLE)
SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES AGROFORESTIÈRES DE LABELLE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE INC.
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
SOCIÉTÉ MAKIVIK
SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND
SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU

SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES
 SYLVA CROISSANCE INC.
 SYLVEST INC.
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
 TECSULT INC.
 UNION QUÉBÉCOISE
 POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
 UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
 UNIVERSITÉ LAVAL
 UNIVERSITÉ MCGILL
 UNIVERSITÉ MCGILL – CAMPUS MCDONALD
 VALIQUETTE, PIERRE, ING. F.
 VILLAGE NORDIQUE DE TASIUAJQ
 VILLE DE POHÉNÉGAMOOK
 VISION FORÊT

Les promoteurs de projets Emplois-nature-jeunesse 2003-2004

AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DES APPALACHES
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES
 FORÊTS PRIVÉES DU BAS-SAINT-LAURENT
 AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
 DE WOLFE INC.
 AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
 DES SOMMETS INC.
 AMIS DU MARAIS
 DE LA RIVIÈRE AUX CERISES (LAMRAC)
 ANIMAFaUNE – LE MOULIN DES DÉCOUVERTES
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE
 L'ENVIRONNEMENT DU LAC NAIRNE INC.
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC SAINT-
 CHARLES ET DES MARAIS DU NORD (APEL)
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
 ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 DU MONT ROUGEMONT
 ATTENTION FRAGILES
 BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE
 CENTRE D'INTERPRÉTATION
 DE BAIE-DU-FEBVRE
 CENTRE DE LA MONTAGNE INC.
 CENTRE RÉCRÉATIF FORESTIER (AFAT)
 CLUB AGRI-DURABLE
 CLUB AGRINOVE INC.
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL AGRI-AVENIR
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL DE L'ESTRIE
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL
 DE LA GASPÉSIE
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL
 DES ETCHÉMIN
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL
 DU SOLEIL LEVANT INC.
 CLUB AGROENVIRONNEMENTAL LA VALLIÈRE
 CLUB AGRO-MOISSON LAC SAINT-LOUIS
 CLUB BÉLAIR MORENCY
 CLUB CONSEIL PROFIT-EAU-SOL
 CLUB CONSERVATION VERT CHER
 CLUB DE GESTION DES SOLS
 DU TÉMISCOUATA
 CLUB DURASOL DRUMMOND INC.
 CLUB KRT ENVIR-O-SOL
 CLUB OPTISOL DE MONTMAGNY
 CLUB SOLS VIVANTS
 CLUB-CONSEIL GESTRIE-SOL
 CLUBS-CONSEILS EN AGROENVIRONNEMENT
 COMITÉ DE BASSIN
 DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE
 COMITÉ DE BASSIN VERSANT
 RIVAGE DE LA RIVIÈRE DU MOULIN
 COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT
 DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
 DE CHICOUTIMI
 COMITÉ DE RESTAURATION
 DE LA RIVIÈRE ETCHÉMIN
 COMITÉ DE VALORISATION
 DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
 COMITÉ DES CITOYENS
 DE POINTE-FORTUNE INC.
 COMITÉ ZIP CÔTE-NORD DU GOLFE
 COMITÉ ZIP DE LA RIVE NORD DE L'ESTUAIRE
 COMITÉ ZIP SAGUENAY
 CONSEIL DE BASSIN
 DE LA RIVIÈRE AUX ANGLAIS
 CONSEIL DE BASSIN
 DE LA RIVIÈRE DES ESCOUMINS
 CONSEIL DE BASSIN
 DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY
 CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI
 CONSEIL DE BASSIN
 DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
 DE LA CAPITALE-NATIONALE
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
 DE LA GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE
 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
 DE L'OUTAOUAIS
 CONSERVATION DE LA NATURE –
 RÉGION DU QUÉBEC
 COOPÉRATIVE AGRICOLE DES BEAUX-CHAMPS
 CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET DE
 PROTECTION DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE
 CORPORATION DE GESTION CHARMES
 CORPORATION DE GESTION
 DES RIVIÈRES DES BOIS-FRANCS
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION
 CORPORATION DE RESTAURATION
 DE LA JACQUES-CARTIER INC.
 CORPORATION DU BASSIN VERSANT
 RUISSEAU SAINT-ESPRIT
 CORPORATION DU MARAIS KERGUS
 CORPORATION POUR LA PROMOTION
 DE L'ENVIRONNEMENT
 DE LA RIVIÈRE NICOLET
 CORRIDOR APPALACHIEN
 DURA-CLUB INC.
 ÉCO-NATURE DE LAVAL
 ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES
 DE LA PENINSULE INC. (LES)
 EXPLORAMA
 EXPLOS-NATURE
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE L'ESTRIE
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA CÔTE-DU-SUD
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LA MAURICIE
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
 FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE
 FÉDÉRATION DE L'UPA
 DU BAS-SAINT-LAURENT
 FÉDÉRATION DE L'UPA
 DU CENTRE-DU-QUÉBEC
 FERTI-CONSEIL RIVE-SUD ET CLUB
 FERTILISATION CHUTES-CHAUDIÈRE
 FORESTERIE SAINT-DONAT INC.
 GROUPE CONSEIL AGRICOLE PIEKOUAGAN



GROUPE DESFOR
 GROUPE PLANI-RESSOURCES INC.
 GROUPE POUSSE-VERT
 GROUPEMENT AGRO-FORESTIER
 DE LA RISTIGOUCHE INC.
 GROUPEMENT AGROFORESTIER
 DE LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
 GROUPEMENT FORESTIER
 BAIE-DES-CHALEURS
 GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF
 DE SAINT-FRANÇOIS INC.
 GROUPEMENT FORESTIER
 DE BELLECHASSE-LÉVIS INC.
 GROUPEMENT FORESTIER
 DE KAMOURASKA INC.
 GROUPEMENT FORESTIER
 DE L'EST DU LAC TÉMISCOUATA INC.
 GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE
 BEAUCE-SUD INC.
 HÉRITAGE SAINT-BERNARD
 NATURE-ACTION QUÉBEC INC.
 P.A.R.C. BAS-SAINT-LAURENT
 PARC DE LA RIVIÈRE MITIS
 PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES
 PROFORMEN
 RAPPEL
 REGROUPEMENT DES SOCIÉTÉS
 D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
 DU QUÉBEC (RESAM)
 RÉSEAU D'OR
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
 DE LA BAIE LAVALLIÈRE
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE
 MADAWASKA ET DU LAC TÉMISCOUATA
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
 ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN
 DE LA BATISCAN (SAMBBA)
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION
 DES RESSOURCES DE LA NEIGETTE INC.
 SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION SYLVICOLE
 DE ROUSSEAU
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
 DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION ET
 D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN
 DE LA RIVIÈRE CHÂTEAUGUAY (SCABRIC)
 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT
 DE RAGUENEAU
 SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR
 DE LA COMMUNE DE BAIE-DU-FEBVRE
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE L'OUTAOUAIS
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DE LA HAUTE-GATINEAU
 SOCIÉTÉ SYLVICOLE DES LAURENTIDES INC.
 STRATÉGIES SAINT-LAURENT
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS
 DE BOIS DE L'ESTRIE
 SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
 DE LA BEAUCE
 UNION QUÉBÉCOISE
 POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE

Les promoteurs de projets Pêche en herbe 2003-2004

64^e COLONIE SAINTE-ROSE
 AILES VERTES DE CAP-TOURMENTE (LES)
 ASSISTANCE D'ENFANTS EN DIFFICULTÉ
 ASSOCIATION AMATEURS
 CHASSE ET PÊCHE PAPINEAU
 ASSOCIATION ATHLÉTIQUE ET SOCIALE
 HULL-VOLANT
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE LAC-DU-CERF
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 DE LAC-MÉGANTIC
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DE VAL-D'OR
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 ET CONSERVATION DE DESBIENS INC.
 ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
 LES RIVERAINS DE CHAMBLY, CARIGNAN,
 RICHELIEU, SAINT-MATHIAS
 ASSOCIATION DE CHASSE ET DE PÊCHE
 DE LA SARRE INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 CHICOUTIMI JEUNESSE
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE CÔTE-DE-BEAUPRÉ
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE GALLICHAN
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE LA MITIS INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE PLESSISVILLE INC.
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE SAINTE-JULIE
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DE SAINT-ROMAIN
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DES EMPLOYÉS DE VILLE DE LAVAL
 ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 SAINT-BASILE-DE-PORTNEUF INC.
 ASSOCIATION DE LOISIR, PLEIN AIR,
 CHASSE ET PÊCHE BASELEY INC.
 ASSOCIATION DE PLEIN AIR, CHASSE
 ET PÊCHE MAISON-DE-PIERRE INC.
 ASSOCIATION DE PROTECTION
 DE LA RIVIÈRE MOISIE
 ASSOCIATION DES AGENTS DE CONSERVATION
 DE LA FAUNE DE L'ESTRIE INC.
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE L'ESTRIE (ACPE)
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE MONTRÉAL SAINTE-MARIE INC.
 ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS
 DE ROUYN-NORANDA INC.
 ASSOCIATION DES PÊCHEURS SPORTIFS
 DES LACS SAINT-LOUIS
 ASSOCIATION LOISIRS, CHASSE ET PÊCHE
 DU TERRITOIRE LIBRE,
 SECTEUR PIED-DES-MONTS
 ASSOCIATION LOUISE-GOSFORD
 ASSOCIATION LPFQ LES BONS AMIS INC.
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE
 L'ENVIRONNEMENT DU LAC DES FRANÇAIS
 ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
 BAIE-DES-CHALEURS

ASSOCIATION SPORTIVE CHASSE ET PÊCHE
 SAINTE-CLOTILDE
 ASSOCIATION SPORTIVE D'ALEMBERT
 ASSOCIATION SPORTIVE
 DES PETITS LACS INC.
 BASE DE PLEIN AIR PERCE-NEIGE
 CAMP MARISTE
 CAMP QUATRE-SAISONS
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA
 CHAMBRE DE COMMERCE DE RAWDON
 CHAMBRE DE COMMERCE DE SAINTE-ADÈLE
 CHEVALIERS DE COLOMB DE BLACK-LAKE
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'AMOS
 CLUB CHASSE ET PÊCHE D'ARGENTEUIL
 CLUB CHASSE ET PÊCHE
 DE VAL-DES-BOIS / BOWMAN
 CLUB CHASSE ET PÊCHE
 DES FRONTIÈRES 1985 INC.
 CLUB CHASSE ET PÊCHE SENNETERRE
 CLUB CHASSE PÊCHE DONNACONA
 CLUB DE CONSERVATION, DE CHASSE
 ET DE PÊCHE MEMPHRÉMAGOG INC.
 CLUB ÉPERLAN
 CLUB KIWANIS DE CHIBOUGAMA INC.
 CLUB OPTIMISTE DE LAC-DES-AIGLES
 CLUB OPTIMISTE SAINT-CHARLES
 DE LONGUEUIL
 CLUB RICHELIEU
 COMITÉ D'ENVIRONNEMENT
 DU LAC ROXTON INC.
 COMITÉ D'HYGIÈNE ET D'AMÉNAGEMENT
 DES RIVIÈRES MAGOG ET SAINT-FRANÇOIS
 (CHARMES)
 COMITÉ DE BASSIN VERSANT
 DE LA RIVIÈRE KAMOURASKA
 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
 DE CHICOUTIMI
 COMITÉ DE RESTAURATION
 DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN (CRRE)
 COMITÉ DE VALORISATION
 DE LA RIVIÈRE BEAUPORT
 COMITÉ DES CITOYENS DE POINTE-FORTUNE
 COMITÉ DES LOISIRS SAINTE-MONIQUE
 COMITÉ RÉCRÉATIF DE LA RIVIÈRE L'ACHIGAN
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT SOCIO-
 ÉCONOMIQUE DE SAINT-MARC-DE-FIGUERY
 CORPORATION DE GESTION DE LA RIVIÈRE
 À SAUMON DES ESCOUMINS
 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT
 DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA)
 CORPORATION DES LOISIRS DE CHAPAIS
 CORPORATION DES SCOUTS DE WARWICK
 ET ARTHABASKA
 CORPORATION DU MOULIN BERNIER
 CORPORATION MUNICIPALE DE VILLE
 POHÉNÉGAMOOK
 CORPORATION POUR LA PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT À MIRABEL
 (CPEM) INC.
 CORPORATION RIVERAINE DU LAC MORIN
 DOMAINE DE L'AMITIÉ
 ÉCOLE ALPHA CSSMI
 ÉCOLE DE L'ÉTINCELLE
 ÉCOLE DU SUD DE LA BEAUCE
 ÉCOLE DU VALLON
 ÉCOLE GEORGES-GAUVIN
 ÉCOLE POLYVALENTE D'IBERVILLE

ÉCOLE PRIMAIRE PRIMEVÈRES
 ÉCOLE SECONDAIRE GUILLAUME-COUTURE
 ÉCOLE TROIS-SAISONS / TOURNESOL
 ENVIRONNEMENT PLEIN AIR
 CHASSE PÊCHE INC.
 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE LA FAUNE
 FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE
 DE SAINT-ALEXIS
 FESTIVAL PRINTANIER
 DE SAINTE-GENEVIÈVE INC.
 FLÊCHE BRISÉE DE WINDSOR / RÉGION (LA)
 FONDATION DU PARC LESLIE
 INTRÉPIDES DES DEUX-MONTAGNES
 LOISIRS DE SAINT-PIE INC. (LES)
 MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE
 MUNICIPALITÉ DESHAWVILLE
 ORDRE DES CHEVALIERS DE SAINT-HUBERT
 ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS
 (OPP) DE SAINT-HUBERT
 PARC MARIE-VICTORIN INC.
 PAVILLON L'ÉLAN
 PÊCHE EN VILLE (1994) INC.
 POINT DE MIRE, MAISON DES JEUNES
 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC RÉGIONAL
 DE LA RIVIÈRE DU NORD
 REGROUPEMENT DES CHASSEURS
 ET PÊCHEURS DE LA MRC DE L'AMIANTE
 RUES PRINCIPALES SAINT-ROMUALD INC.
 SCOUTS 17^e MEUTE DES NUITS COURAGEUSES
 DE LA PAROISSE SAINTE-MARIA-GORETTI
 SCOUTS 43^e DISRAËLI
 SCOUTS DISTRICT DU CUIVRE
 SCOUTS DISTRICT ESTRIE - GROUPE 10^e
 FLEURIMONT - 10^e MEUTE LES AIGLES
 SCOUTS SAINTS-MARTYRS VICTORIAVILLE
 SCOUTS TÉMISCOUATA
 SEIGNEURIE DU TRITON
 SOCIÉTÉ BEAU CERONNE
 DE GESTION FAUNIQUE INC.
 SOCIÉTÉ D'ANIMATION
 DE LA PROMENADE BELLERIVE
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA
 RIVIÈRE-AUX-SABLES JONQUIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS
 DU QUÉBEC
 TERRITOIRE MAR-RIN INC.
 TERRITOIRE POPULAIRE CHENIER INC.
 TOURNOI DE PÊCHE SPORTIVE ET FAMILIALE
 DE DRUMMONDVILLE INC.
 TROUPE ÉCLAIREURS CARCAJOU,
 SAINT-PIERRE-CHANEL, HULL
 VILLE DE HUDSON
 VILLE DE LA TUQUE
 VILLE DE MONTMAGNY -
 SERVICE DES LOISIRS
 VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP
 VILLE DE ROUYN-NORANDA
 VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
 VILLE DE SAINT-GEORGES -
 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE
 VILLE DE SHAWINIGAN

La fondation de la faune du Québec est jumelée à l'association de préfiguration pour la création de la fondation saumon, dont le siège social est situé en Haute-Loire, France.

Les autres partenaires

Plusieurs organismes apportent une aide très importante à la Fondation dans ses projets de protection d'habitats fauniques en acceptant d'aménager, de gérer et de surveiller les sites qu'elle a acquis ou en acceptant d'en devenir propriétaires :

ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE
 DU BAS-SAGUENAY
 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION
 DE L'ENVIRONNEMENT
 DU LAC SAINT-CHARLES INC.
 CANARDS ILLIMITÉS CANADA
 CENTRE D'INTERPRÉTATION DES BATTURES
 ET DE RÉHABILITATION DES OISEAUX
 DE SAINT-FULGENCE INC.
 CORPORATION DE GESTION
 DU PETIT MARAIS DE SAINT-GÉDÉON INC.
 CORPORATION HÉRITAGE
 SAINT-BERNARD INC.
 REGROUPEMENT DES SAUVAGINIERS
 DU LAC SAINT-PIERRE
 SOCIÉTÉ CANADIENNE
 POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE -
 DIVISION DU QUÉBEC INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT
 DE BAIE LAVALLIÈRE INC.
 SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT, DE RÉCRÉATION
 ET DE CONSERVATION DE L'ENVIRON-
 NEMENT DU LAC SAINT-PIERRE INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION
 DE SAINT-BARTHÉLEMY
 ET SAINT-JOSEPH-DE-MASKINONGÉ INC.
 SOCIÉTÉ DE CONSERVATION,
 D'INTERPRÉTATION ET DE RECHERCHE
 DE BERTHIER ET SES ÎLES INC.
 SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE
 DE KAMOURASKA INC.
 SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE
 DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT INC.
 SOCIÉTÉ PROVANCHER D'HISTOIRE
 NATURELLE DU CANADA INC.
 VILLE DE BEAUPRÉ
 VILLE DE BOUCHERVILLE
 VILLE DE CHÂTEAUGUAY

Les agences régionales suivantes participent au programme d'aide à l'aménagement des ravages de cerfs de virginie (PAAR) en assurant le suivi auprès des conseillers forestiers et en versant une contribution financière par l'entremise de leur programme d'aide à la forêt privée :

AGENCE FORESTIÈRE DE LA MONTÉRÉGIE
 AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DE LA FORÊT PRIVÉE DE L'ESTRIE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES DES LAURENTIDES
 AGENCE RÉGIONALE
 DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES
 DU BAS-SAINT-LAURENT
 AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR
 DES FORÊTS PRIVÉES OUTAOUAISES

Les ordres et regroupements professionnels suivants se sont associés à la Fondation afin de reconnaître et d'encourager la relève en matière de protection des habitats. Ainsi, depuis 2002, trois bourses d'étude d'une valeur respective de 10 000 \$ sont remises annuellement aux meilleurs étudiants québécois de leur discipline :

ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC
 ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC
 ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS
 DU QUÉBEC



Rapport de la direction

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Fondation conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion.

Le président-directeur général,



Bernard Beaudin
Sainte-Foy, le 27 mai 2004

Rapport du vérificateur

À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2004 et l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur le Vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,



Doris Paradis, FCA
Québec, le 27 mai 2004

Résultats et évolution des soldes de fonds

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	Fonds de fonctionnement		Fonds des immobilisations		Total	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003
PRODUITS						
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 014 059 \$	2 987 532 \$	- \$	- \$	3 014 059 \$	2 987 532 \$
Contributions gouvernementales aux programmes d'emplois	1 820 108	164 875	-	-	1 820 108	164 875
Collectes de fonds (note 3)	758 611	639 599	-	-	758 611	639 599
Autres contributions (note 3)	341 116	388 279	208 655	21 573	549 771	409 852
Intérêts	100 897	58 395	6 814	5 387	107 711	63 782
	<u>6 034 791</u>	<u>4 238 680</u>	<u>215 469</u>	<u>26 960</u>	<u>6 250 260</u>	<u>4 265 640</u>
CHARGES (note 4)						
Coût des projets fauniques	2 993 241	3 121 797	66 394	62 527	3 059 635	3 184 324
Coût des projets de création d'emplois	1 827 758	152 931	-	-	1 827 758	152 931
Frais de collectes de fonds	520 960	461 315	-	-	520 960	461 315
Frais d'administration	505 971	487 386	-	-	505 971	487 386
	<u>5 847 930</u>	<u>4 223 429</u>	<u>66 394</u>	<u>62 527</u>	<u>5 914 324</u>	<u>4 285 956</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	186 861	15 251	149 075	(35 567)	335 936	(20 316)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT	1 265 529	1 300 278	2 465 601	2 451 168	3 731 130	3 751 446
Transferts interfonds	(25 000)	(50 000)	25 000	50 000	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN	<u>1 427 390 \$</u>	<u>1 265 529 \$</u>	<u>2 639 676 \$</u>	<u>2 465 601 \$</u>	<u>4 067 066 \$</u>	<u>3 731 130 \$</u>

Bilan

au 31 mars 2004

	2004			2003
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	21 232 \$	7 543 \$	28 775 \$	6 763 \$
Dépôts à terme (taux moyen de 4,98 %)	1 319 873	352 146	1 672 019	950 511
Débiteurs (note 5)	302 890	4 546	307 436	374 794
Intérêts courus	60 826	4 586	65 412	46 822
Stocks	42 439	-	42 439	25 341
Frais payés d'avance	19 452	9 405	28 857	22 511
	<u>1 766 712</u>	<u>378 226</u>	<u>2 144 938</u>	<u>1 426 742</u>
Placements (note 6)	400 000	-	400 000	400 000
Immobilisations (note 7)	119 415	2 265 950	2 385 365	2 369 191
	<u>2 286 127 \$</u>	<u>2 644 176 \$</u>	<u>4 930 303 \$</u>	<u>4 195 933 \$</u>
DÉPÔTS - PROJETS FAUNIQUES (note 8)				
PASSIF				
À court terme				
Découvert bancaire	- \$	- \$	- \$	109 757 \$
Créditeurs et frais courus	448 163	4 500	452 663	257 427
Contributions reportées (note 9)	406 751	-	406 751	91 503
Produits reportés	3 823	-	3 823	6 116
	<u>858 737</u>	<u>4 500</u>	<u>863 237</u>	<u>464 803</u>
SOLDES DE FONDS :				
Investis en immobilisations	119 415	2 265 950	2 385 365	2 369 191
Réservés à des partenaires (note 10)	98 075	-	98 075	31 500
Affectations à des projets fauniques :				
Solde engagé (note 11)	1 209 900	254 193	1 464 093	1 127 531
Solde disponible	-	119 533	119 533	202 908
	<u>1 427 390</u>	<u>2 639 676</u>	<u>4 067 066</u>	<u>3 731 130</u>
	<u>2 286 127 \$</u>	<u>2 644 176 \$</u>	<u>4 930 303 \$</u>	<u>4 195 933 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 12)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Johanne Gauthier

André Robitaille

Flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004		2003	
	Fonds de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
Activités d'exploitation				
Rentrées de fonds				
Contributions - utilisateurs, partenaires, clients et membres	3 899 845 \$	3 127 \$	3 902 972 \$	3 728 215 \$
Contributions gouvernementales	2 416 473	205 709	2 622 182	627 752
Intérêts reçus	82 770	6 352	89 122	66 616
Sorties de fonds				
Contributions aux projets	(4 065 355)	-	(4 065 355)	(2 695 639)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 601 982)	(62 406)	(1 664 388)	(1 633 086)
Intérêts versés	(4 231)	-	(4 231)	(2 239)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	<u>727 520</u>	<u>152 782</u>	<u>880 302</u>	<u>91 619</u>
Activités d'investissement				
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement :				
Acquisitions d'immobilisations	<u>(16 268)</u>	<u>(10 757)</u>	<u>(27 025)</u>	<u>(20 812)</u>
Activités de financement				
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement :				
Transfert interfonds	<u>(25 000)</u>	<u>25 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Augmentation des espèces et quasi-espèces	686 252	167 025	853 277	70 807
Espèces et quasi-espèces au début	654 853	192 664	847 517	776 710
Espèces et quasi-espèces à la fin *	<u>1 341 105 \$</u>	<u>359 689 \$</u>	<u>1 700 794 \$</u>	<u>847 517 \$</u>

* Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse (découvert bancaire) et les dépôts à terme.

Notes complémentaires

31 mars 2004

1. Constitution, fonctions et financement

La Fondation de la faune du Québec, corporation sans but lucratif instituée par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., chapitre C-61.1) a pour fonctions de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral, elle n'est pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par la Société de la faune et des parcs du Québec sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. Conventions comptables

Les états financiers de la Fondation ont été préparés par la direction de la Fondation selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Le fonds de fonctionnement rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. L'actif net du fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Constatation des apports

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports et les intérêts affectés aux immobilisations sont constatés à titre de produits du fonds des immobilisations.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations

Équipements - Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire aux taux de 20 et 33 1/3 %.

Œuvres d'art - Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit ou en contrepartie de services rendus, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative. Elles ne sont pas amorties.

Terrains - Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur marchande estimative ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale.

Droits d'aménagement - Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils ne sont pas amortis.

Espèces et quasi-espèces

La politique de l'entité consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces l'encaisse, le découvert bancaire et les dépôts à terme facilement convertibles à court terme, en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

3. Collectes de fonds et autres contributions

	2004			2003	
	Collectes de fonds	Autres contributions		Total	Total
		Fonctionnement	Immobilisations		
Gouvernements et municipalités	80 222 \$	188 279 \$	205 309 \$ *	473 810 \$	267 737 \$
Entreprises	379 369	9 500	-	388 869	258 870
Particuliers	233 318	44 735	-	278 053	258 398
Fondations et OSBL	65 702	98 602	3 346	167 650	264 446
	<u>758 611 \$</u>	<u>341 116 \$</u>	<u>208 655 \$</u>	<u>1 308 382 \$</u>	<u>1 049 451 \$</u>

* Comprend un montant de 200 000 \$ réservé pour l'acquisition de milieux naturels à Québec

4. Charges

FONDS DE FONCTIONNEMENT

	2004	2003
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets de partenaires relatifs aux habitats	1 849 296 \$	1 914 786 \$
Projets de la Fondation relatifs aux habitats *	68 715	97 281
Projets relatifs à la pêche et à la relève **	498 604	570 958
Traitements et avantages sociaux	474 135	456 991
Honoraires professionnels	10 621	280
Achat de biens	7 320	-
Déplacements	9 616	11 817
Réunions, congrès et perfectionnement	3 582	7 441
Publicité et promotion	60 176	51 168
Impression et frais de bureau	8 097	8 154
Mobilier et équipement	623	738
Amortissement des immobilisations	2 456	2 107
Autres	-	76
	<u>2 993 241 \$</u>	<u>3 121 797 \$</u>
Coûts des projets de création d'emplois		
Subventions salariales	1 820 108 \$	151 320 \$
Subventions à la formation	-	1 611
Autres dépenses	7 650	-
	<u>1 827 758 \$</u>	<u>152 931 \$</u>
Frais de collectes de fonds		
Traitements et avantages sociaux	229 841 \$	217 111 \$
Honoraires professionnels	15 382	8 850
Commissions et redevances	34 072	45 912
Achat de biens	43 175	46 698
Déplacements	15 044	20 460
Réunions, congrès et perfectionnement	17 826	11 029
Repas / Événements-bénéfice	35 516	11 951
Publicité et promotion	86 078	68 666
Impression et frais de bureau	22 070	20 439
Mobilier et équipement	624	252
Amortissement des immobilisations	2 838	2 451
Autres	18 494	7 496
	<u>520 960 \$</u>	<u>461 315 \$</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	347 789 \$	329 855 \$
Honoraires professionnels	-	270
Déplacements	16 484	17 918
Réunions, congrès et perfectionnement	3 905	4 366
Publicité et promotion	11 224	10 333
Loyer	83 405	81 126
Impression et frais de bureau	23 057	28 404
Mobilier et équipement	3 647	2 113
Amortissement des immobilisations	5 121	3 743
Autres	11 339	9 258
	<u>505 971 \$</u>	<u>487 386 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	2004	2003
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets d'acquisitions et de protection de terrains	- \$	250 \$
Don de terrains	-	-
Aide aux gestionnaires de sites protégés	-	-
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	24 529	23 836
Honoraires professionnels	14 315	8 063
Publicité et promotion	6 692	6 255
Gestion de terrains	17 033	23 013
Déplacements et autres	3 825	1 110
	<u>66 394 \$</u>	<u>62 527 \$</u>

5. Débiteurs

Les débiteurs incluent un montant de 78 679 \$ (2003 : 89 380 \$) à recevoir de ministères et organismes du gouvernement du Québec.

6. Placements

Les placements sont présentés au coût. Ces dépôts à terme ont des échéances qui s'échelonnent du 12 juin 2004 au 12 juin 2007 et portent intérêts à des taux variant de 3,16 % à 6,35 % (taux moyen de 5 %).

* Ce poste inclut des honoraires professionnels de 13 770 \$ (2003 : 48 658 \$).

** Un montant de 13 192 \$ relatif à l'achat de cannes à pêche ainsi qu'un revenu correspondant n'ont pas été présentés en 2004 (2003 : - \$)

7. Immobilisations

	2004		2003
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Fonds de fonctionnement			
Équipements	82 243 \$	64 383 \$	17 860 \$
Œuvres d'art	101 555	-	101 555
	<u>183 798</u>	<u>64 383</u>	<u>119 415</u>
Fonds des immobilisations			
Équipements	6 568	6 568	-
Terrains	2 181 950	-	2 181 950
Droits d'aménagement	84 000	-	84 000
	<u>2 272 518</u>	<u>6 568</u>	<u>2 265 950</u>
	<u>2 456 316 \$</u>	<u>70 951 \$</u>	<u>2 385 365 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 10 851 \$ (2003 : 8 301 \$)

8. Dépôts - Projets fauniques

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques pour lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds constitués d'encaisse, de dépôts à terme, d'intérêts courus et les opérations afférentes ne sont pas inclus aux états financiers de la Fondation.

	2004	2003
Solde de fonds au début	1 452 466 \$	1 572 671 \$
Dépôts et intérêts reçus	556 338	635 221
Déboursés et frais d'administration	(884 483)	(742 142)
Diminution des intérêts courus	<u>(17 044)</u>	<u>(13 284)</u>
Solde de fonds à la fin	<u>1 107 277 \$</u>	<u>1 452 466 \$</u>

9. Contributions reportées

Les contributions reportées présentent les sommes reçues du Fonds Jeunesse Québec, programme qui a débuté en juin 2003, et des autres partenaires qui sont destinées à couvrir des charges futures. Les variations survenues dans les soldes de contributions reportées sont les suivantes :

	2004		2003
	Fonds Jeunesse Québec	Autres	Total
Solde au début	- \$	91 503 \$	91 503 \$
Contributions de l'exercice	2 176 176	69 370	2 245 546
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(1 820 108)</u>	<u>(110 190)</u>	<u>(1 930 298)</u>
Solde à la fin	<u>356 068 \$</u>	<u>50 683 \$</u>	<u>406 751 \$</u>

10. Réservés à des partenaires

La Fondation a conclu avec la Société de la faune et des parcs du Québec une entente de gestion de fonds dédiés dans le cadre de laquelle elle a reçu des contributions pour la réalisation de projets d'habitats. Conformément à cette entente, les sommes reçues de contributeurs et non affectées pour la réalisation de projets demeurent réservées pour le partenaire bénéficiaire de l'entente.

11. Affectations à des projets fauniques

Fonds de fonctionnement

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 672 939 \$ à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2005	1 710 018 \$
2006	758 421
2007	151 500
2008 et subséquemment	53 000
	2 672 939 \$

Au 31 mars 2004, les contrats d'aide financière signés étaient de 1 835 249 \$ du montant total engagé.

La Fondation a affecté 1 209 900 \$ pour pourvoir à ses engagements.

Fonds des immobilisations

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 254 193 \$ pour l'acquisition de terrains à vocation faunique en 2005.

12. Engagements

La Fondation est engagée par un bail à long terme, échéant le 30 novembre 2005, pour des locaux administratifs. Ce bail comporte une option de renouvellement de cinq ans. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2005	82 175
2006	54 783
	136 958 \$

13. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

14. Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interentreprises est à prestations déterminées et comporte des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Fondation imputées aux opérations de l'exercice s'élèvent à 35 876 \$ (2003 : 37 721 \$). Les obligations de la Fondation envers ce régime gouvernemental se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. Instruments financiers

Emprunt bancaire

Au 31 mars 2004, la Fondation disposait d'une marge de crédit bancaire de 500 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par les placements. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel diminué de 1 %.

Juste valeur

La valeur marchande des placements est de 413 646 \$ au 31 mars 2004 (2003 : 415 240 \$).

La juste valeur des autres instruments financiers est équivalente à la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2003 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2004.

Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion qu'elle s'est donnée et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

Section 1 – Définitions

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle, dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'affecter sa loyauté et son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, Fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

Section 2 – Champ d'application et interprétation

- 2.1 Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2 Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3 Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus spécifiques.

Section 3 – Devoirs de gestion

3.1 L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.

- 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
- 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
- 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
- 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des opérations illicites.
- 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
- 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement aux activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est à l'emploi exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

Section 4 – Conflits d'intérêts

4.1 Dispositions générales

- 4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut standard d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou de tiers des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable pour un administrateur que cet avantage actuel ou éventuel lui soit consenti ou soit consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.
- 4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :
- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
 - n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention

- 4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.
- 4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur, qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ou exiger pour son intérêt, directement ou indirectement, actuel ou éventuel ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ou s'engager à offrir à une personne, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

Section 5 – L'après-mandat

- 5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.
- 5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom ou au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Fondation est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
- De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non disponibles au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
- 5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

Section 6 – Responsabilités et sanctions

- 6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2 Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peuvent être soumises pour avis au conseil d'administration de la Fondation.

Le conseil d'administration

31 mars 2004

Président

Poste vacant

Vice-présidente

Johanne Gauthier, ing.f.
présidente-directrice générale,
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Trésorier

André Duchesne,
ingénieur forestier,
Québec

Membres

Bernard Beaudin,
président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec

Marcel Barthe,
conseiller en communication stratégique,
Montréal

Bastien Biron,
associé,
Services financiers RBA inc.

Jean Brisset des Nos,
avocat,
Fasken, Martineau, DuMoulin

Gratien D'Amours,
producteur agricole
et vice-président UPA – développement international

Alain Gauthier,
président-directeur général,
Restaurant et Taverne Magnan

Louise Laparé,
comédienne,
Montréal

Pierre Robitaille,
premier vice-président – région de l'Est
Fédération des caisses Desjardins du Québec

France Thériault,
directrice
HKDP, communications et affaires publiques

Annie Tremblay,
coordonnatrice,
Seigneurie du Triton

Le personnel

31 mars 2004

Bernard Beaudin,
président-directeur général

Gisèle Ampleman,
technicienne en administration

Mona Angers,
conseillère juridique
coordonnatrice des projets spéciaux

Christine Bélanger, *
coordonnatrice de projets, Emplois-nature-jeunesse

Isabelle Couture,
directrice des communications

Maryse Dubé,
secrétaire

Lyne Giasson,
secrétaire

Claude Grondin,
coordonnateur de projets

Jean Roch LeBlond,
secrétaire de la Fondation

Guy Lépine,
coordonnateur de projets
et responsable des acquisitions

André Letellier,
assistant technique

Benoît Mercille,
directeur, partenariats financiers et collecte de fonds

Charles Noël de Tilly, *
coordonnateur aux communications

Chantal Pelletier,
secrétaire-réceptionniste

Marcel Quirion,
coordonnateur de projets

Geneviève Roy,
coordonnatrice, partenariats financiers
et collecte de fonds

Ghislaine St-André,
coordonnatrice de projets

Céline Vaillancourt,
secrétaire de direction

* emplois occasionnels

La Fondation de la faune du Québec

tient à remercier :

Ses parrains fondateurs



Ses parrains

Bioxel Pharma inc.
Boralex
Canadian Tire
Conseil de l'industrie forestière du Québec
Environnement Canada
Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
Habitat faunique Canada
Kruger inc.
Ministère des Transports du Québec
Pouliot, Clotilde, Marie-Soleil, Jean et Antoine (terrain)
Société de gestion du Fonds jeunesse
Société de la faune et des parcs du Québec
Ville de Québec
VISA Desjardins

Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec, aux détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins, ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et partenaires financiers.



**FONDATION DE LA FAUNE
DU QUÉBEC**

1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Sainte-Foy (Québec) G1V 4P1
Téléphone : (418) 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : (418) 643-7655
Courriel : ffq@riq.qc.ca
Site Internet : www.fondationdelafaune.qc.ca

